

- COPIE -

Service de la gestion des
documents et archives - VTR

Finire des deliberations

Province de Québec
Municipalité
du Cap de la Magdeleine

A une élection municipale
de la paroisse du Cap de la Magdeleine
tenue à la salle publique lieu ordinaire
des séances, lundi le quatorzième jour
du mois de janvier mil neuf cent
un @ dix heures de l'avant-midi
après avis public donné suivant la loi
à laquelle sont présents.

M. M. Joseph Longval, Joseph Cadotte
Alexis Goussin, Louis Harival et autres
tous électeurs de la dite municipalité.

Proposé par M. Joseph Saw
vageau secondé par M. David Godin
que M. Irénée Rochefort soit élu con-
seiller en remplacement de lui-même,
élu unanimement.

Proposé par M. Thomas
Rocheleau secondé par M. Samuel
Lanouette, que M. Alphonse Courteau
soit nommé conseiller en remplace-
ment de M. Léopold Montplaisir
sortant de charge. élu unanimement

2

Province de Québec

Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une assemblée spéciale
du Conseil municipal de la paroisse
du Cap de la Magdeleine tenue à la
salle publique lieu ordinaire des séances
à onze heures de l'avant midi le
dixième jour du mois de Février
mil neuf cent un conformément au
code municipal de Québec en la quelle
session sont présents, Monsieur le
Maire Hercule Beaumier M. M.
les conseillers Alfred Loranger, Irénée
Rochefort, Moïse Hébert, Flavien
Bourassa, Zotique Montplaisir
Alphonse Courteau formant le
quorum du dit Conseil

Il est proposé par M^r. le
conseiller Alfred Loranger secondé
par M^r. le conseiller Zotique Montplaisir
que Monsieur Moïse Hébert soit
élu maire de la dite municipalité

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par M^r. le
conseiller Hercule Beaumier secondé
par Irénée Rochefort que les comptes
du Secrétaire Trésorier soient acceptés
suivant leurs formes et tenues

Il est proposé par M^r. le
conseiller Alfred Loranger secondé

secondé par M^r. le conseiller Hercule
Beaunier que le secrétaire soit en
gagé aux conditions ordinaires

Adopté

Il est proposé par M^r. le
conseiller Alfred Laranger. secondé par
M^r. Flavien Bourassa que le conseil
accepte comme caution du Secrétaire
Trésorier Monsieur Cyrille Perreault
Marchand pour l'année courante

Adopté

Après quoi le conseil
s'ajourne

4

Des propositions par le conseiller Affrède Larrouque
secondé par le conseiller Florent Bourassa qui
le présente régulièrement devant les vœux de
la commission dans des limites de la cité
municipale adaptée à l'annexion
après le conseil supérieur

Copie de la Magdeleine 15 avril 1901

Maisse Hébert Maire
Thomas Rochet
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité
du hameau de la Magdeleine

A une assemblée spéciale
du conseil de la paroisse du hameau
de la Magdeleine tenue à la
salle publique lieu ordinaire
des séances lundi le vingt
trois Décembre mil neuf cent
un à dix heures de l'avant
midi après avis donné suivant
la loi à laquelle sont présents
M. Moïse Hébert maire et
M. M. les conseillers Irénée
Rocheport, Flaviens Bourrassa
Hercule Beaumier formant
le dit quorum du dit conseil
absents. Alfred Laranger, Alphonse
Courteau, Gédéon Monplaisir

Proposé par Monsieur
Flaviens Bourrassa secondé par
Monsieur Hercule Beaumier que
Monsieur Irénée Rocheport soit
nommé président de la prochaine
élection des conseillers

Proposé par Irénée Rocheport
secondé par Hercule Beaumier
que les propriétés en dette envers
la municipalité soient envoyés au
conseil de Comté pour être vendues

Moïse Hébert Thomas Robitseau
Sec. trs

Province de Québec
Municipalité
du Cap de la Magdelaine

A une élection
municipale de cette paroisse du
Cap de la Magdelaine tenue à
la salle publique lieu ordinaire
des séances lundi le treizième
jour du mois de Janvier mil
neuf cent deux à dix heures
de l'avant midi après avis
public donné suivant la loi
à laquelle sont présents

M. M. Théophile Lorange
Hippolyte Montplaisir
Jérôme Laron, Samuel Laronette
Hercule Lorange et autres tout
électeurs de la dite municipalité

Proposé par Monsieur
Flamant Bourrasa seconde
par Monsieur Alfred Lorange
que Monsieur Philippe Lorange
soit élu conseiller en rempla-
cement de Monsieur Gotique
Montplaisir sortant de charge

Elu unanimement

Proposé par Monsieur
Adam Montplaisir seconde
par Monsieur Dominique
Montplaisir que Monsieur Pierre
Tampin soit élu conseiller en
remplacement de Monsieur
Gotique Montplaisir

cette motion
fut retirée

sortant de charge. Cette motion
fut retirée

Proposé par Monsieur
Alfred Lucas secondé par
Monsieur Alphonse Courteau
que Monsieur Alexandre Lottin
a été élu conseiller en
remplacement de Monsieur
Berthe Beaumier sortant
de charge

Elu unanimement

Jos. J. Rochefort

Province de Québec
 Municipalité
 de la paroisse de Ste
 Marie Madeleine du
 Cap de la Madeleine

A une session spéciale
 du conseil municipal de
 cette paroisse convoquée par
 moi M^{re} Héliert et tenue
 à la salle publique lieu
 ordinaire des séances lundi
 le dix septième jour du
 mois de Février mil neuf
 cent deux à dix heures de
 l'aurore midi conformément
 aux dispositions du
 Code Municipal de la Province
 de Québec à laquelle sont
 présents Monsieur le Maire
 M^{re} Héliert ^{M^{re}} et Messieurs
 les conseillers Alfred Lorange
 Alphonse Leauveau, Alexandre
 Lattinville, Flavien Bourassa
 Irénée Rochefort (absent)
 Philippe Lorange formant
 le dit quorum du dit
 conseil sous la présidence
 de Monsieur le Maire et
 des autres conseillers sus
 mentionnés, ayant après
 vérification reçu avis de
 convocation de cette
 session;

Il est ordonné et statué

par règlement du Conseil
comme suit:

conseiller
conseiller
Monsieur

Il est proposé par Monsieur
Alfred Lacombe secondé par le
Monsieur Irénée Rochefort que
Monsieur Hébert soit élu maire de la dite municipalité

Il fut déclaré élu unanimement

Il est proposé par Monsieur
Irénée Rochefort secondé
par Monsieur Alfred Lacombe
que le maire soit auto-
risé à payer les services
du constable

Un autre sujet
quel

Monsieur Hébert maire

J. Lacombe
Assistant Secrétaire

A cette même séance le
Conseil a résolu que le sécri-
taire fasse faire l'audition
de ses comptes pour le premier
lundi du mois de mars
et que l'auditeur choisis
est le Reverend S. Eug. Duguay
curé

J. Lacombe assist. Sec.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse du Cap de la
Magdelaine

A une session générale du
conseil de cette paroisse tenue à
la salle publique lieu ordinaire
des séances à dix heures de l'
avant midi le troisième jour
de Mars mil neuf cent dix
laquelle conformément aux
dispositions du code municipal
de la province de Québec à
laquelle session sont présents
Monsieur le maire Moïse
Hebert et Messieurs les
conseillers Irénée Bochefort
Flavien Bourassa Alphonse
Courteau Alexandre Lottinville
formant le quorum de
dit conseil (absents Alfred Dorange)

absents
Philippe Dorange

Il est proposé par ^{le conseiller} Monsieur Alphonse Courteau
secondé par Monsieur le
conseiller Alexandre Lottinville
que Elzéar Beaumier soit
nommé inspecteur pour
l'arrondissement Numéros 1

Il est proposé par
Monsieur le conseiller
Flavien Bourassa secondé
par Monsieur le conseiller
Irénée Bochefort que Monsieur

Monsieur Majorique Arcand
soit nommé inspecteur des
chemins pour l'arrondisse-
ment Nos. 2

Il est proposé par Monsieur
le conseiller Irinée Rochefort
secondé par Monsieur le
conseiller Flavien Bourassa
que Monsieur Alfred Carbin
soit nommé inspecteur
pour l'arrondissement Nos. 3

Il est proposé par Monsieur
le conseiller Alphonse Cauteau
secondé par Monsieur le
conseiller Irinée Rochefort
que Monsieur Pierre Giroux
soit nommé inspecteur pour
l'arrondissement Nos. 4

Il est proposé par Monsieur
le conseiller Alexandre
Lottinville secondé par
Monsieur Alphonse Cauteau
soit & que Monsieur Omer
Brière soit nommé inspecteur
pour l'arrondissement
Nos. 5

Il est proposé par
Monsieur le conseiller
Irinée Rochefort secondé par
Monsieur le conseiller Flavien
Bourassa que Messieurs
Olivier Cunas, Léopold
Montplaisir, et Honoré
Arcand soient nommés

Duysmans
Liffes

evaluators pour la
dite municipalité

Après quoi le conseil
s'ajourne

Moise Hébert, maire
J. Ernest Lacourse
Assis secrétaire

Province de Québec
Municipalité de
Lac-Magdeleine

A une assemblée
spéciale du conseil de cette
paroisse tenue à la salle publique
lieu ordinaire des séances
mardi le vingt-cinquième
jour de Mars mil neuf cent
deux à quatre heures de
l'après-midi après avis
donné suivant la loi à
laquelle sont présents Monsieur
Moïse Hébert maire et
M. M. les conseillers Irénée
Froehart Flarint Bourassa
Philippe Loranger Alfred
Loranger Alphonse Courteau
formant le quorum du dit
conseil (absent) Monsieur
Alexandre Lottinville

Il est proposé par Monsieur
le conseiller Flarint Bourassa
secondé par Monsieur Philippe
Loranger que le docteur
Panneton des Trois Rivières
soit nommé médecin
de la municipalité
adapte

Il est proposé par
Monsieur le conseiller

Philippe Loizeux secondé
 par Monsieur le conseiller
 Flavius Bourasse que
 Messieurs Majorque
 Arcand Dominique Mont
 plain Narcisse Briere
 soient nommés officiers
 du Bureau de Santé
 de la Municipalité

Adopté

Il est proposé par
 Monsieur le conseiller
 Irénée Rochefort secondé
 par M. le conseiller
 Alphonse Leauteau que
 tout les enfants fré-
 quentant les écoles de
 chaque arrondissement
 de cette municipalité
 soient vaccinés d'ici
 a quinze jours
 après cette date tout
 les enfants qui n'auront
 pas été vaccinés et qui
 fréquentent les écoles
 seront exclus des écoles

adopté

Il est proposé par
 Monsieur le conseiller
 Flavius Bourasse secondé
 par M. le conseiller Irénée
 Rochefort que Monsieur
 Majorque Arcand soit
 nommé gardien pour

pour répondre au besoin
de la famille de
Monsieur Honoré
Arcand atteinte de la
variole

Thomas Rocheland
Secrétaire trésorier
Monsieur Libert maire

Province de Québec
Municipalité
de la paroisse du
Cap de la Magdeleine

A une session régulière
du conseil de cette paroisse
tenue à la salle publique
lieu ordinaire des séances
lundi le septième jour d'avril
mil neuf cent deux à dix
heures de l'avant midi
conformément aux dispositions
du code municipal de la
Province de Québec à laquelle
session sont présents Monsieur
Moïse Hébert maire et Messieurs
les conseillers Alfred Lorange,
Irénée Rochefort, Flavien
Bourassa Philippe Lorange
formant le quorum du dit
conseil (absent) Monsieur
Alexandre Lattinville

Il est proposé par Monsieur
le conseiller Alfred Lorange
secondé par Monsieur le
conseiller Alphonse Courteau
que le conseil s'ajourne
à lundi le quatorze d'avril
prochain

Il est proposé par
Monsieur le conseiller
Alphonse Courteau secondé
par Flavien Bourassa

Présent M. M.
Alphonse Courteau

que Monsieur le Secrétaire
soit autorisé à aller
trouver un chemin de font
sur la propriété de
Monsieur Joseph Toupin
et autre

Maisie Hébert maire
Thomas Rochelocun
Secrétaire - Trésorier

Province de Québec
Municipalité
du Cap de la Madeleine

A une session spéciale
(par ajournement) du Conseil de
cette paroisse tenue à la salle
publique hier après-midi
des heures 2 sept heures
de l'après-midi. Comparu
uniquement au Collège Municipal
de la Province de
Québec & laquelle sont
présents M^r le Curé
Monsieur Hébert et M^r de
les conseillers Alexandre
Sotomayor, J^r St-Onge, A.
Larayer, R. Fournier, G. Lévesque
et (absent) M^r Rochefort.
Il est proposé par M^r
Alphonse Couture, secondé
par M^r Théodore Fournier
que le Conseil s'ajourne
à mardi soir le quinze
Avril courant.

J. G. Lalonde
Act. Sec.

* formant le
quorum du dit
Conseil.

Province de Québec
Municipalité
Au Cap de la Traquairie

A une assemblée spéciale par gouvernement du Conseil de cette paroisse tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à sept heures de l'après midi le quinzième jour du mois d'avril mil neuf cent deux conformément au Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents Monsieur le maire Moïse Hébert et Messieurs les conseillers Flarient Bonassa Irinie Rochefort Alphonse Lecomte Alexandre Gattinville Alfred Loranger Philippe Loranger formant le quorum du dit Conseil.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alfred Loranger secondé par Monsieur le Conseiller Philippe Loranger que le conseil de cette paroisse règle et statue que la vente des liqueurs enivrantes, en quantité moindre que deux gallons, mesure impériale, ou moindre que douze bouteilles, contenant pas moins d'une chopine chacune,

est prohibée dans les limites de cette municipalité.

Il ne sera en conséquence accordé aucune licence quel que soit, pour la vente des liqueurs enivrantes, en con-
travention à la dite prohibition.

Le présent règlement entrera en force le premier de mai prochain et sera en force l'espace d'un an à compter de la dite date.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par Monsieur le conseiller Irénée Bochet et secondé par Monsieur le conseiller Flavien Bourassa que la requête de Monsieur Maxime Arcand demandant une licence de charretier soit prise en considération jusqu'à la prochaine séance.

Il est proposé par Monsieur Philippe Lorange secondé par Monsieur Alphonse Courteau d'accepter les comptes de Monsieur Maxime Arcand et Adam Pothier comme gardien des archives infectées de la variole.

adoptée

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alfred Lorange

Tourneville

le conseiller
le conseiller

secondé par Monsieur le
 conseiller Alexandre Lottinville
 que Messieurs Théophile
 Loiranger Louis Cauteau
 et Olivier Tarpin soient
 nommés pour aller et
 autorisés pour aller tracer
 un chemin de front sur
 les propriétés de Monsieur
 Joseph Tarpin et autres

Il est proposé par
 Monsieur Irénée Rochefort
 secondé par Monsieur
 Flavien Bourassa que
 les comptes de Monsieur
 le Secrétaire Trésorier
 soit acceptés.

adapté
 Aloise Hébert
 Thomas Rocheleau
 Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité
du Cap de la Magdeleine

A une session spéciale
du Conseil Municipal de cette paroisse
convocqué par M. M. Hercule Vaillan
court & Joseph Toupin et tenue
à la salle publique lundi à douze
heures de l'après-midi le vingt
unième jours du mois d'avril
mil neuf cent deux, conformé-
ment au Code municipal de
la Province de Québec à laquelle
sont présents : Monsieur le
maire Moïse Hébert et M. M. les
conseillers Alphonse Coutreau, Alex
Lottinville, Alfred Loranger, for-
mant le quorum du conseil
(absents) M. M. Philippe Loranger, ~~Denis~~
~~Rocheport~~, Flavien Bourassa qui
ont reçu avis de la convocation de
cette session;

Denis
Rocheport présent

Il est proposé par Monsieur
le conseiller par M. Alfred Loranger
secondé par M. le conseiller Alphonse
Coutreau que le conseil accorde de
aux intéressés du dit chemin de le
passer à l'ancienne place moyen-
nant que la maison de M. M. Alphonse
Lamignan soit enlevée par
les intéressés en faisant les tra-
vaux nécessaires pour faire un
bon chemin et que pour
garantie à l'avenir que

Monsieur Hercule Vaillencourt
promets de payer à la
municipalité la somme de
quinze piastres et Monsieur
Joseph Toupin promets de
payer la somme de cinq
piastres et Monsieur Edouard
Lottinville promets aussi de
payer le même montant
de cinq piastres

Si toute fois que l'on
aurait besoin de changer le
chemin plus tard pour le
remettre dans le nouveau tracé
les dits promettants seront
tenus de payer à la munici-
palité les sus dites sommes

Après quoi le conseil s'ajourne
adopté

Maïse Hébert maire
Thomas Prochère
Secrétaire - Trésorier

x
fait par M. Am.
Louis Leanteau (lire)
Toupin Théophile
Darcinger

M. G.

Province de Québec
Municipalité de
Cap de la Magdeleine

A une session générale du conseil
de la dite municipalité tenue au
salle publique lieu ordinaire des
séances le septième du mois de
cinq mille huit cents cent deux
conformément avec disposition du
code municipal de Québec en lequel
sont présents M. le Maire
Monsieur Libert et M. M. les
conseillers Alfred Lussanget
Alphonse Causton
Alexandre Lottinville
Thamien Bourassa
Irini Rochefort
Philippe Lussanget absent
présent le quorum du dit
conseil.

Il est proposé par le conseiller
Alfred Lussanget secondé par
le conseiller Alphonse Causton
que le règlement des taxes
continuer pour la présente
année. Adopté.

Il est proposé par le conseiller
Irini Rochefort secondé par le
conseiller Alfred Lussanget
que M. le Maire Monsieur Libert
soit autorisé à signer un contrat
au nom de la Municipalité
pour la somme de \$1500.00

en faveur de M. Alphonse
Courteon avec intérêts à quatre
idemi pour cent par an
et M. Alphonse Courteon
s'enquerra au préalable cent francs
par an en acompte sur les intérêts
adopté

Il est proposé par le conseiller
Flavien Bourassa secondé par le
conseiller Alfred Laroche que
le secrétaire Trésorier soit autorisé
à faire une cotisation sur les habitants
passable de la dite Municipalité
au montant de dix centimes
donne le cent d'après le rôle
d'évaluation en force adopté

Il est proposé par le conseiller
Jérôme Kockreper secondé par
le conseiller Flavien Bourassa
que le secrétaire soit autorisé
à donner comme bon le tout
Municipal du et avenir au
Maire de la dite Municipalité
adopté

Après quoi le conseil se sépara
à la fin de la séance

Cité de la Madeleine 5 Mai 1902

Maise Hébert Maire

Thomas Kockreper
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité
du Cap de la Magdeline

A une session spéciale
du Conseil de cette paroisse tenue
à la salle publique lieu ordinaire
des séances et convoquée par Monsieur
Moïse Hébert maire le dixième
jour du mois de juin mil neuf
cent deux à sept heures du soir
lieu ordinaire des séances
conformément au code municipal
de la Province de Québec
et à laquelle session sont
présents Monsieur le maire
Moïse Hébert et M. M.
les conseillers Alphonse Cour-
teau Alfred Larange, Philippe
Larange (absent) M. M. les
conseillers Alexandre Lattinville
Irène Rochefort

Il est proposé par Monsieur
le conseiller Alfred Larange
secondé par Monsieur le
conseiller Alphonse Cour-
teau que Monsieur Hippolyte
Montplaisir soit nommé
cotractant en remplacement
de Monsieur Loyal Mont-
plaisir comme étant légitime-
ment empêché de remplir
cette charge

Après quoi le conseil a approuvé
Thomas Bocheau Sec. Gre.
Maire Hébert
maire

Promesse de l'archevêque

Municipalité de la paroisse de la Magdeleine

A une élection municipale de la paroisse de la paroisse de la Magdeleine tenue à la salle publique le dimanche de la séance ordinaire de la paroisse le matin le douzième jour de Janvier mil neuf cent-trois après avoir donné lecture de la loi sous la présidence du secrétaire trésorier à laquelle sont présents Joseph Cadotte Moïse Hébert Hercule Vaillancour Olivier Desrosiers Pierre Labriquet Louis Doreau David Godin et autres électeurs sans autre vote à la présente élection.

Il est proposé par M. Joseph Cadotte secondé par Louis Doreau que M. Joseph Hébert soit élu conseiller en remplacement de M. Flarient Bourassa sortant de charge.

Il est proposé par Monsieur Joseph Sauvageau secondé par Monsieur David Godin que Monsieur Joseph Beaumier soit élu conseiller en remplacement de Monsieur Flarient Bourassa sortant de charge.

Il est proposé par Monsieur Hercule Vaillancour secondé par Monsieur Moïse Hébert que Monsieur Adam

Monsieur soit élu conseiller
en remplacement de Monsieur
Alfred Loranger sortant de charge

Il est proposé par Monsieur
Joseph Cadotte secondé par Monsieur
Alphonse Courteau que Monsieur
Gottique Cadotte soit élu conseiller
en remplacement de Monsieur
Yvois Hébert sortant de charge
élu unanimement

Il est proposé par Monsieur
Honoré Arcand secondé par
Monsieur Augustin Vivier que
Monsieur David Godin soit
élu conseiller en remplacement
de Monsieur Alfred Loranger
sortant de charge

Province de Québec
Municipalité
du Cap de la Madeleine.

A une session générale
du conseil municipal de cette
paroisse tenue à la salle publique
lieu ordinaire des séances, le deux
deuxième jours du mois de février
mil neuf cent trois, ^{à 7 heures du soir} conformément
aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec à laquelle
sont présents: M. M.

Messieurs les conseillers Irénée
Rocheport, Alexandre Lottinville,
Gatigue ^{Alphonse Courteau} Cadotte, Joseph Rochelieu,
Adem Montplaisir; absent.
Monsieur Philippe Larange
fournant le quorum du dit
Conseil.

Il est proposé par
Monsieur le Conseiller Alphonse
Courteau, secondé par
Monsieur le Conseiller
Alexandre Lottinville que
Monsieur Adem Montplaisir
soit élu maire de cette
paroisse
adopté à l'unanimité

Il est proposé par Monsieur le
conseiller Gatigue Cadotte, secondé
par M^r. Joseph Rochelieu que

Monsieur le maire, Mr le conseiller
 Irénée Rochefort, Mr le conseiller
 Alphonse Courteau, et le secrétaire
 trésorier soient autorisés à aller
 prendre des informations des
 avocats pour régler l'affaire
 de Mr Alphonse Sauvageau,
 au sujet du chemin de front
 sur le terrain du plaignant,
 adopté

Il est proposé par Monsieur le
 conseiller Alexandre Lottinville
 secondé par Mr le conseiller
 Alphonse Courteau que le
 conseil alloue au clerc des
 élections municipales ^{Mr Ernest Lacour} la somme
 de deux piastres pour son
 salaire, adopté

Il est proposé par Monsieur
 le conseiller Alexandre Lottinville secondé
 par Mr le conseiller Alphonse
 Courteau que le conseil alloue au
 président des élections municipales
 Mr Thomas Rochelcau la somme de
 deux piastres pour ses services,
 Adopté

Cap de la Magdelaine
 2 Février 1903
 Thomas Rochelcau

Ad. Lam. Maréchalier Sec. Trésorier
 M. M. M.

Province de Québec
Municipalité
du Cap de la Madeleine

A une session spéciale du conseil municipal de cette paroisse convoqué par ~~M. le~~ M. Adem Montplaisir maire et tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances lundi le seizeième jour du mois de février mil neuf cent trois conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents: Monsieur le maire Adem Montplaisir et M. M. les conseillers Irénée Rochefort, Joseph Rochéleau, Alphonse Courteau, Gotique Leadoite, formant le quorum du dit conseil; absents Philippe Laranger, Alexandre Lottinville, ayant, après vérification, reçu avis de la convocation de cette session;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Irénée Rochefort, secondé par Monsieur le Conseiller Alphonse Courteau que le terrain portant le numéros appartenant à Monsieur Alphonse Sauvageau soit acheté au montant de cinquante piastres \$50.00 adopté

Cap Madeleine 16 Fev. 1803
Adem Montplaisir Thomas Rochéleau
Maire Sec. Tré

Province de Québec
Municipalité
du Cap de la Madeleine

A une session régulière du conseil municipal de cette paroisse tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à sept lundi le deuxième jour du mois de Mars mil neuf cent trois à sept heures du soir; conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents: Monsieur le maire Adem Montplaisir, et Messieurs les conseillers, Joseph Rocheleau, Alphonse Courteau Irénée Rochefort, Zotique Cadotte Alexandre Lottinville formant le quorum du dit conseil:
Absent. Monsieur le conseiller Philippe Loranger.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Irénée Rochefort secondé par Monsieur le conseiller Alphonse Courteau que Monsieur Gédion Lottinville soit engagée comme constable aux fins de quarante piastres par année
Adopté unanimes

Il est proposé par Monsieur

le conseiller Irinee Rochepuet
seconde par Monsieur le conseiller
Alphonse Cousteau que la
parvire soit divisee en trois
arrondissement distinctes
pour les fins de la listes Electora
adopté unanime

Il est propose par Monsieur
le conseiller Irinee Rochepuet
seconde par Monsieur le con-
seiller Joseph Rocheleau
que le secretaire Tresorier
fasse une liste de tout les
arresges pour en donner
communication au conseil a
la prochaine seance
adopté

Il est propose par Monsieur
Alphonse Cousteau seconde
par Monsieur le conseiller
Alex Lettuelle que le
secretaire paye deux jetons
a Monsieur Ant. Navierie
Lesege pour la reddition
des comptes du conseil
adopté

Monsieur Montplaisir Thomas Rocheleau
Maire Sec. Tr.

Lean de la Tragede le 2 Mars 1903

Province de Québec
Municipalité
du Cap de la Madeleine

A une session spéciale du conseil municipal de cette paroisse convoquée par Monsieur Adem Montplaisir (Maire) et tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le vingtième jour du mois de Mars mil neuf cent trois à onze heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Adem Montplaisir et ^{les conseillers} M. M. Joseph Rocheleau, Philippe Laranger, Alphonse Leauteau, Grotique Leadoite formant le quorum du dit conseil. Absents, M. M. Irénée Rochefort, Alexandre Scottinck ayant après vérification reçu avis de la convocation de cette session ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Laranger secondé par M. le conseiller J. Rocheleau que la résolution passée en date de seize Février et proposée et secondé par M. M. les conseillers J. Rochefort

et Alphonse Courteau soit
annulé et remplacé par
la présente

Il est proposé par M. le
conseiller par M. le conseiller
P. Louange secondé par M.
le conseiller J. Cadotte que
les évaluateurs soient autorisés
à aller faire l'évaluation de
la partie du terrain où il
y a une parcelle présente actuellement
sur la propriété de
M. Alphonse Courteau et
d'en faire le rapport sous le délai
de huit jours.

adopté

Thomas Rocheleau
Sec. Trés

M. le Maire
M. le Maire

Cape de la Madeleine 20 Mars 1903

44
Province de Québec
Municipalité
du Cap de la Magdeleine

A une session spéciale du conseil municipal de cette paroisse convoqué par Thomas Rocheleau secrétaire trésorier et tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances vendredi le vingt sept du mois de Mars mil neuf cent trois à quatre heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents: Monsieur le maire Adem Montplaisir et M. M. les conseillers Philippe Saranger, J. Rochefort, J. Rocheleau, Alphonse Courteau formant le quorum du dit conseil absents G. Cadotte, A. Gattinville ayant après vérification, reçu avis de la convocation de cette session;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Saranger, secondé par M. le conseiller Grégoire Rochefort que le ^{Monsieur} maire Adem Montplaisir soit autorisé à régler l'affaire de Monsieur Alphonse Sauvageau.
adopté unanimement

Thomas Rocheleau
Sec. Trés.

Adem Montplaisir
Maire

Province de Quebec
Municipalite
du Cap de la Magdeleine

A une session generale du
conseil municipal de cette paroisse
tenue a la salle publique lieu ordinaire
des seances, lundi le sixieme jours
du mois d'avril mil neuf cent trois
a quatre heures de l'apres-midi;
conformement aux dispositions du
Code Municipal de la Province de
Quebec, a laquelle sont presents
Monsieur le maire A. Montplaisir
et M. M. les conseillers Joseph Rochelleau,
J. Rochefort, P. Laranger, G. Cadotte,
A. Courteau.
(absents) A. Lottinville, formant le
quorum du dit Conseil.

Il est propose par Mr. le
conseiller J. Rochelleau seconde par
M. le conseiller A. Courteau que
le conseil autorise le secretaire et
Mr. J. Rochefort a signer un billet
en faveur de Mr. A. Montplaisir
payable avec les deniers de la
municipalite. payable a trois
mois avec interet de cinq pour
cent.

Il est propose par Monsieur
le conseiller

Le Conseil s'ajourne au 14 Avril

Thomas Rochelleau
A. Montplaisir secretaire
Maire

Province de Québec
Municipalité
du Cap de la Magdeleine

A une session spéciale
du conseil municipal de cette paroisse
convocé par Thomas Rocheleau
secrétaire trésorier et tenu à la salle
publique lieu ordinaire des séances
mardi le quatorzième jour du
mois Avril mil neuf cent trois
à dix heures de l'avant midi;
conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province
de Québec à laquelle sont
présents : M^r. le maire Adem
Montplaisir, et M^r. M. les conseillers
Jos. Rocheleau, Phi. Laranger,
J. Rochefort, Alex Lottinville,
Alph. Courteau, formant le
quorum du dit conseil, absents
G. Leadoite, ayant après vérification
reçu avis de la convocation de
cette session;

~~Il est proposé.~~

Le conseil a examiné et
corrigé la liste des électeurs
et après avoir fait les cor-
rections nécessaires, ~~et~~ proposé
par M^r. le conseiller J. Rochefort
secondé par M. A. Courteau ~~que~~

Le conseil s'est adjourné
Adem Montplaisir
Maire
Thomas Rocheleau
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité
Cap Magdeleine

A une session spéciale
du Conseil Municipal de cette paroisse,
convocqué par M. le Maire Adm. Mont-
plaisir et tenue à la salle publique lieu
ordinaire des séances, vendredi le dix
septième jour d'août mil neuf cent
trois à quatre heures de l'après-midi,
conformément aux dispositions du Code
municipal de la Province de Québec
à laquelle sont présents: M. le Maire
Adm. Montplaisir et M. M. les conseillers
Jos. Rocheleau, Z. Cadotte, A. Courteau,
J. Rochefort, Phi. Lorange, Alex. Lathuilière,
formant le quorum du dit Conseil.
ayant après vérification reçu avis de
la convocation de cette session.

Le conseil accepte la démission
de M. Thomas Rocheleau Secrétaire
Trésorier de cette municipalité.

Monsieur Irénée Rochefort
donne sa démission comme conseiller.

Il est proposé par Monsieur
le conseiller Philippe Lorange secondé
par M. le conseiller Alphonse Courteau
que le conseil ^{accepte} cette démission de
Monsieur I. Rochefort
adopté

Il est proposé par M.

1903

Yotique cadotte seconde par
le conseiller Joseph Rochelleau
que Monsieur Joseph Beaumier
soit nommé conseiller en
remplacement de Monsieur J.
Rocheport

adopté

Il est proposé par Monsieur
le conseiller Joseph Rochelleau
seconde par le conseiller A.
Leveillé que Monsieur Irénée
Rocheport soit engagé comme
secrétaire Trésorier de la dite
Municipalité aux conditions
de cinquante piastres par année

adopté

Jos. Irénée Rocheport
Maire Montplaisier
Maire

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une session spéciale du conseil de cette paroisse convoquée par J. J. Rochefort Secrétaire Préposé et tenue à la salle publique Lundi le vingt septième d'avril mil neuf cent trois conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle sont présents Messieurs Adam Drouin, Jean Drouin, Philippe Lorange, Joseph Rubellan, Alphonse Couture, Alexandre Lottinville, Jolique Calotte et Joseph Beaumier ^{Secrétaire} formant le quorum du Conseil. Les résolutions suivantes ont été adoptées.

Il est proposé par le ^{conseiller} Philippe Lorange secondé par le conseiller Joseph Rubellan que ce conseil accorde à la compagnie "North shore power company" corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité des Trois Rivières, le privilège exclusif de poser des poteaux pour le support de fils conducteurs d'électricité dans cette partie du chemin public de la Municipalité de la paroisse de Ste Marie Magdeleine du Cap de la Magdeleine, à partir du pont de la corporation de la cité des Trois Rivières, traversant la Rivière St Maurice, jusqu'à la distance de quinze arpents au nord de l'Église catholique de cette paroisse et de les y maintenir pendant l'espace de cinq années consécutives à partir d'aujourd'hui.

sans indemnité pourvu que la dite compagnie
 fournisse l'éclairage et la force motrice électrique au
 prix et conditions qu'elle pourra établir, à toute personne
 qui le demandera sur le parcours susdit, où elle aura
 posé ses fils électriques conducteurs d'électricité et qui
 la pose de ces poteaux et de ses fils soit faite sous la
 direction et avec l'approbation de l'inspecteur
 de voirie de cette municipalité, moyennant que
 le salaire de l'inspecteur soit payé par la compagnie
 qui est proposé par M. Alphonse
 Courteau second par le conseiller
 Alexandre Lottinville que Pierre
 Rochefort soit accepté comme
 caution du secrétaire Trésorier et
 il hypothèque sa propriété au
 montant de trois cents piastres
 qui en fut accepté à l'unanimité.

Signé Jos. J. Rochefort
 Secrétaire Trésorier

A des Montpelois.
 Maire

Province de Quebec
Municipalite du Cap de la Magdelaine

A une session reguliere du conseil municipale de cette paroisse tenue a la salle publique ^{Mercredi le 4^{me} jour de mai} ordinaire des seances a sept heures du soir conformement aux dispositions du code municipal de la province de Quebec laquelles sont presentes Messieurs Jean Montplaisir Maire Jean Philippe Lorange Joseph Rochelleau Alexandre Lottinville Zolique Cadotte Alphonse Courteau formant le quorum du conseil.

Absent Joseph Beaumier.
Les resolutions suivantes ont ete adopte

1^{er} Il est propose par le conseiller Philippe Lorange - seconde par le conseiller Joseph Rochelleau que sur demande de Monsieur Ferdinand Poirier le secretaire soit autorise a avertir l'inspecteur du passage de faire faire du decouverts le long du terrain de Monsieur Ferdinand Poirier et de faire la cloture pour répondre au besoin de son terrain.

2^o Il est propose par ^{le conseiller} Philippe Lorange seconde par le conseiller Zolique Cadotte que le conseil ^{accorde} a Monsieur Alfred Courteau ~~le~~ le droit de faire son commerce

Dans payé de licence pourvu que
 Monsieur Alfred Courteau laisse ouverte
 la côte conduisant à la grève connue
 sous le nom de côte à Arguie
 1^{er} Il est proposé par le conseiller
 Alphonse ~~Courteau~~ ^{le conseiller} Courteau secondé par
 le conseiller Joseph Rochefort que le
 Secrétaire soit autorisé à préparer
 un rôle de Perception au montant
 de dix centimes dans le cent piastres
 basé sur le rôle d'évaluations en
 force dans la Municipalité susdite
 2^o Il est proposé par le conseiller
 Alexandre Lottinville et secondé par
 le conseiller Philippe Lorange
 que le secrétaire soit autorisé à
 acheter avec l'argent du conseil
 un livre de Perception et une
 planche pour conserver les reçu
 et autre papier appartenant à
 la Municipalité susdites
 Adopté

Adm Montplaisir

Maire

Jos. Juvénal Rochefort
 Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

A une session régulière du conseil de cette paroisse tenue a la salle publique de cette paroisse le premier jour de Juin a sept heures du soir conformément aux dispositions du code municipales de la province de Québec a laquelle sont present Messieurs Adam Montplaisir Marie Conseillers Philippe Lorange Alexandre Lottinville Joseph Rabeleau Jolique Cadotte Joseph Beaumier formant le quorum du Conseil Les résolutions suivantes ont été adoptés Il est proposé par le conseiller Jolique cadotte et secondé par le conseiller Alexandre Lottinville que la requête de Monsieur Samuel Lanoyette et de Monsieur Philippe Lorange après avoir été discuté par le conseil de cette municipalité est remise a la prochaine session de conseil.

Il est proposé par le conseiller Jolique cadotte secondé par le conseiller Alexandre Lottinville qu'il soit fait une répartition des propriétaires qui ont de l'eau dans le cou chez Albert Boulard afin de rencontrer les travaux fait pour la construction du chemin public cette répartition devra être collectée par l'inspecteur

Il est proposé par le conseiller
Philippe Loranger et secondé par
le conseiller Joseph Beaumier
que l'inspecteur soit autorisé à
faire ouvrir la route qui conduit
au bas de la côte.

Il est proposé par le conseiller Philippe
Loranger et secondé par le conseiller
Zotique cadotte que le rôle d'évalu-
ation soit révisé et que le nom
des nouveaux propriétaires soit inscrit
sur le rôle d'évaluation en force
Com. Montplaisir

Muni
Jos. J. J. Cahen
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité de la paroisse du Cap
de la Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de cette paroisse tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à sept heures du soir conformément au disposition du code municipale de la province de Québec. À laquelle sont présents Messieurs les conseillers Philippe Lorange Alphonse Courteau Joseph Ruchetean Alexandre Lotinville et Gaspard Cadotte Maire, Monsieur Adam Montplaisir les résolutions suivantes ont été adoptées. Il est proposé par le conseiller Alphonse Courteau et secondé par le conseiller Alexandre Lotinville que la requête de Monsieur Samuel Lanouette et Monsieur Philippe Lorange ^{en date du 30 mai} et rejetée et celle présentée par tous les obligés au pont du moulin est maintenue. C'est-à-dire que l'amendement fait au procès verbal en mil huit cent quatre vingt quatre reste dans toute sa vigueur. Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller Alphonse Courteau et secondé par le conseiller Gaspard Cadotte que la ^{deuxième} requête de Monsieur Jacques Lanouette et Monsieur Philippe Lorange en date du 2 juillet mil huit cent trois

est prise en consideration et remise
a la prochaine session du Conseil
adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller
Philippe Corangret secondé par
le conseiller Alex Lotmitte
que en les difficultés qu'il y a
de régler le compte produit
par Arthur Boulard pour
avoir fait le pont traversant
^{le chemin des amis} la propriété le conseil désigne
l'homme Monsieur Joseph
Longoval pour faire la visite
du cou-d'eau et régler par
un acte de repartition qui sont
eux qui sont obligé de payer
le compte produit par Arthur
Boulard et le conseil
s'ajoute au troisième Lundo
de Juillet
Com. Montfraisier
Maire

Jos Jucée Rochefort
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

A une assemblée du conseil
de la municipalité du cap de la
Madeleine, en date du six du
courant mois à lequel sont présents
Messieurs les conseillers Philippe
Lorange, Alphonse Courteau, Alexandre
Lottinville, Étienne Cadotte
Joseph Rochéau et Joseph
Baumier, sous la présidence
de Monsieur le maire Adam Mont-
plaisir il fut résolu comme
suit.

Proposé par le conseiller Alphonse
Courteau secondé par le conseiller
Joseph Baumier que la requête
de Messieurs Ignace Lanouette
et Philippe Lorange en date
du deux de Juillet dernier soit
rejeté et que le pont connu sous
le nom de pont de l'échappe du
moulin soit fait et entretenu
tel que le veut l'arrangement
fait au procès Verbal en mil
~~sept~~ cent-quatre-vingt-quatre

1^m Il est proposé par le conseiller
Alexandre Lottinville et secondé
par le conseiller Alphonse Courteau
que le rapport fait par Monsieur
Joseph Lorange soit accepté
par le conseil et qu'une copie

de liste préparé sont envoyés à
l'inspecteur pour faire la collection
et faire remise à qui de droit

Adam Montplaisir

Maire

Jos. Jenei, Rochefort
Secrétaire Communal

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdelaine

A une session special du conseil
municipale de la paroisse du cap
de la Magdelaine convoquée par
Monsieur Adam Montplaisir
Maire de cette municipalité et
tenue a la salle publique de
cette paroisse lieu ordinaire des
séances a sept heures du soir
Mardi le vingt cinq Doux
a laquelle ont été présents

Monsieur Philippe Lorange
Joseph Rochefort Zéphire
Cadotte Alex Lottinville

Alphonse Courteau et Joseph
Beaumont conseiller Maire
Adam Montplaisir il

ont été résolus et qui ont été
Il est proposé par le conseiller
Alex Lottinville et secondé
par le conseiller Alphonse
Courteau que Monsieur Adam
Montplaisir soit autorisé a

demandé un Avoocat pour defendre
le conseil municipale de Ste Marie
Magdelaine au Cap de la Magdelaine
au conseil de corte contre une
requete de Monsieur Samuel
Lanouette et Philippe Laanger
adopté unanimes

Com. Montplaisir
Signé Jos. Lanouette
Secrétaire

Province de Quebec
Municipalité du Cap de la Magdelaine

A une assemblée du Conseil Municipal de la paroisse du Cap de la Magdelaine tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le mardi le huitieme jour de Septembre a sept et demie du soir en conformement au code municipal de la province de Quebec a lequel sont present Les conseillers suivants Messieurs Alexandre Lottinville, Adphonse Cormeau, Philippe Laanger, Jozique Cadotte, Joseph Rebelegu, Marie Adam, Montplaisir les resolutions suivantes ont été adoptés
Savoir Il est proposé par le conseiller Alexandre Lottinville secondé par le conseiller Jozique Cadotte que la requete de Messieurs Samuel Lanouette et Philippe Laanger

est prise en considération et remise à
la séance régulière du mois d'Octobre
après quoi l'assemblée s'ajourne

Jos. F. Rochefort
Secrétaire
Alex. Montplaisir
Président

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

Il y a eu une assemblée du conseil
de la paroisse du Cap de la Madeleine
tenue à la salle publique de
cette paroisse à sept heures de
l'après-midi ^{le cinquième jour d'Octobre} après avoir publié
donné à la porte de l'Église les
dimanches précédents conformément
au dispositif du Code Municipal
de la Province de Québec
sont présents Messieurs Joseph
Rochefort, Zotique Cadotte,
Alphonse Courteau, Philippe Gagné,
Alex. Lottinville et Joseph Beaudin
Sous la présidence de Monsieur le Maire
Alex. Montplaisir les résolutions
suivantes ont été adoptées:
Il est proposé par le conseiller
Zotique Cadotte et secondé par
le conseiller Alphonse Courteau
que le ^{conseil} nomme un surintendant

spécial pour faire la visite des
ponts mentionnés dans la requête
de Monsieur Samuel Lanouette
et Philippe Loranger. tel que
demandé par la sus dite requête
et de faire rapport dans les trente
jours et de même un procès verbal
si il y a lieu.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Rochéau et secondé par
le conseiller notique Cadotte que
Monsieur Adolphe Brulé cultivateur
de la paroisse de Cap-de-St
Maurice soit nommé surintendant
pour faire la visite des ponts et du
cour d'eau tel que demandé par
la requête de Samuel Lanouette
et Philippe Loranger. Adopté.

Jos. Seneé Rochéau
Secrétaire
Edm. Montplaisir
Maire

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdelaine

A une assemblée régulière du conseil de cette Municipalité tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le troisième jour de novembre à sept heures du soir l'an mil neuf cent trois conformément au disposition du Code de Municipalité de la Province de Québec, étaient présent Monsieur le Maire Adam Montplaisir Messieurs les conseillers Joseph Ruchelneau Grogue Cadotte Alex. Lottinville Joseph Beaumier Albert Philippe Lorange et Alphonse Courteau Les résolutions suivantes ont été adoptées:

Il est proposé par le conseiller Alexandre Lottinville et secondé par le conseiller Grogue Cadotte que le conseil accorde à Monsieur Horace Brulé surintendant spéciale trente jours pour aller faire rapport et faire droit à une requête de Samuel Lanouette et Philippe Lorange demandant que de nouvelles dispositions soient faites pour l'entretien du pont de l'échappe du moulin et du pont couvrant le canal du moulin du Cap de la Magdelaine
Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Joseph
Beaumez et secondé par le conseiller
Joseph Rochébeau que le conseil accepte
la résignation du constable Gedeon
Lottinville et autorise le secrétaire
à le payer aussitôt que possible.

Il est proposé par le conseiller Alex
Lottinville et secondé par le conseiller
Joseph Rochébeau que Monsieur
Bernard Lacourse soit nommé
vérificateur des comptes du secrétaire
Président. Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller
Zotique Cadotte et secondé par le
conseiller Joseph Rochébeau que
le conseil valide la résolution concer-
nant les soins donnés au famille
atteint de la petite variole. En conséquence
toute famille atteinte
de cette maladie devra prendre les
moyens de se soigner soi-même
et à ses propres dépens. Adopté unanimement.

Adm. Montplaisir

Maire

Jos. Jean Rochébeau

Lieutenant Président

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

A une session spéciale du conseil municipal du Cap de la Madeleine convoquée par M^{re} J. Duchesne Sec^r Général et tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à dix heures de l'avant midi le douzième jour de Novembre mil neuf cent trois conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec auxquelles sont présents: Monsieur le Maire et Messieurs les conseillers Alphonse Courteau Alex Lottinville Absent Philippe Lorange Joseph Rochelleau Joseph Beaumier, M^{re} Zoé Cadotte ayant, après vérification, reçu avis de la convocation de cet session.

Le conseil n'ayant pas eu de quorum Il est proposé par Alex Lottinville Sec^r par Alphonse Courteau que la cette session du conseil est remise au premier Lundi de Décembre et le conseil s'ajourne

Wm Montplaisir

Maire
Jos. Duchesne
Sec^r Général

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une séance régulière du conseil municipal de la paroisse du cap de la Magdeleine tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à sept heures du soir à laquelle était présent M. les conseillers Joseph Rocheleau Joseph Beaumier Alexandre Lottinville Albert Philippe Lorange & Phrasie Gauthier et Gédéon Cadotte sous la présidence de Monsieur Adam Montplaisir les résolutions suivantes ont été adoptées. Il est proposé par le conseiller Alexandre Lottinville et secondé par le conseiller Joseph Rocheleau que Monsieur Thomas Rocheleau soit nommé président pour l'élection qui doit avoir lieu le onzième jour de janvier mil neuf cent quatre. Adopté

2^e Il est proposé par le conseiller Joseph Rocheleau et secondé par le conseiller Alex Lottinville que l'impriétaire soit autorisé à pendre la traverse ~~par~~ la côte publique à la porte de l'église le jour de la fête des Rois. Adopté

3^e Il est proposé par le conseiller Alex Lottinville et secondé par le conseiller Joseph Beaumier que le conseil accepte les comptes du Secrétaire Trésorier pourvu qu'il les soumettes au vérificateur. Adopté

4^e Il est proposé par le conseiller Joseph Rochelleau et secondé par le conseiller Alex. Latouraille que le secrétaire soit engagé à la condition ordinaire. C'est à dire cinquante piastres par année

Adopté

Com. Montpiaisier

Maire

Jos. Juvénat Rocheveau
Secrétaire

Janvier le 11

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une élection municipale de la paroisse du Cap de la Magdeleine tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à dix heures du matin le onzième jour de janvier mil-neuf-cent-quatre après avis public donné suivant le code municipal de la province de Québec sous la présidence de Monsieur Thomas Rochelleau à laquelle sont présents Messieurs Adam Montpiaisier Norbert Hébert Joseph Beaumier Alfred Lorange David Godin Georges Dargis André Young Hercules Beaumier Théophile Lorange Auguste Vivier Joseph Bonassa Adolphe Beaumier David Goupin Joseph Montpiaisier Sésire Rochelleau Joseph Rochelleau Joseph Normandin Joseph Lumas

Il est proposé par Monsieur Joseph Sauvageau, secondé par Monsieur Ferdinand Brousseau que Monsieur Honoré Arcand soit nommé conseiller en remplacement de Monsieur Alphonse Courteau sortant de charge.

Il est proposé par Monsieur Alfred Lavanger, secondé par Monsieur Hippolyte Montplaisir, que Monsieur Dominique Montplaisir soit nommé conseiller en remplacement de Monsieur Alphonse Courteau sortant de charge.

Il est proposé par Monsieur par Monsieur Joseph Sauvageau, secondé par Monsieur Ferdinand Brousseau, que Monsieur Joseph Beaumier soit élu conseiller en remplacement de lui-même, sortant de charge.

Reçu unanimement

Il est demandé par Messieurs Georges Dargis, Majorique Arcand, Léon Bouillard, David Godin, Adolphe Beaumier ainsi que tout électeurs habiles a voter a cette élection qu'un poll soit tenu pour l'enregistrement des votes

Après avoir tenu le poll durant deux jours, le nombre de votes enregistrés est de cent cinquante deux dont quatre vingt six pour Monsieur Dominique Montplaisir et soixante et six pour Monsieur Honoré Arcand
Monsieur Dominique Montplaisir

Est élu conseiller par une
majorité de vingt votes

Thomas Robitseau Président

Province de Québec

Février 1

Municipalité du Cap de la Magdeleine.

A une session régulière du conseil
municipale de la paroisse du Cap
de la Magdeleine tenue a la salle
publique de cette paroisse lieu ordinaire
des séances a dix heures de l'avant
midi, a laquelle sont présents
Messieurs les conseillers suivant
Joseph Rocheleau Alexandre Lottinille
Dominique Montplaisir et Adam
Montplaisir. Absent Joseph Beaumier
Zotique Cadotte et Philippe Lorange
Après avoir fait prêter serment
par Monsieur Dominique Montplaisir
les résolutions suivantes ont été
adoptées: il est proposé par Alex
Lottinille et secondé par Joseph
Rocheleau que Monsieur Adam
Montplaisir soit nommé Maire de
cette paroisse. Adopté unanimement
après avoir prêté le serment requis par
la loi Monsieur le Maire prend son
siège. Il est proposé par le conseiller
Joseph Rocheleau et secondé par le
conseiller Dominique Montplaisir que le secrétaire
soit autorisé a payer a Thomas Robitseau
Président de l'élection

la somme de deux piastres et à Ernest
 Racourse la somme de deux piastres et
 comme vérificateur deux piastres de lairage
 de la salle publique devra être payé par
 le conseil

Monsieur le Vérificateur ayant fait l'expli-
 cation des comptes du Secrétaire Trésorier
 et leurs ayant donné satisfaction sont
 acceptés dans leurs formes et teneur.
 Le conseil a proposé à Proposique Arcand
 la somme de trois piastres pour frais
 à la messe de l'Eglise du Cap de la Magdeleine
 et le conseil s'est réuni au premier Lundi
 de mars 1888 Montserrat

Mise
 Signé Jos. Eunée Rochefort

Mars 7

Province de Quebec
Municipalité du Cap de la Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la paroisse du Cap de la Madeleine tenue à la salle publique de cette paroisse lieu ordinaire des séances à sept heures du soir le septième jour de mars de l'année mil neuf cent quatre à laquelle étaient présents Messieurs Joseph Beaumier notaire Cadette, Dominique Montplaisir, Joseph Rocheleau formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire Adam Montplaisir. Ayant Philippe Lorange et Alex Lotteville, les résolutions suivantes ont été adoptées. Le conseil prend connaissance d'une requête présentée par Alphonse Samaguan et David Godin et autres demandant d'avoir la route Mont Carmel jus qu'au chemin St Madeleine. Après avoir fait prêter serment à Monsieur Joseph Beaumier comme conseiller le conseil résolu ce qui suit.

Il est proposé par Joseph Beaumier secondé par Dominique Montplaisir que David Godin soit nommé inspecteur pour l'arrondissement du haut de la paroisse. Adopté. Il est proposé par Dominique Montplaisir secondé notaire Cadette

que Alexandre Lapointe soit nommé
inspecteur pour l'arrondissement de
bas de la paroisse Adopté

Il est proposé par Zotique Cadotte
et secondé par Dominique Montplaisir
que Zotique Dumas soit nommé
inspecteur pour l'arrondissement d'Haute
Adopté

Il est proposé par Joseph Beaumier
et secondé par Joseph Robelneau
que Oursine Robelin soit nommé
inspecteur pour l'arrondissement de
Passage ^{repeuplement} Adopté unanimement

La requête présentée au conseil par
les soussignés est prise en considération
jusqu'à la prochaine séance du Conseil

Alphonse Sauvageau
Joseph Beaumier fils
Joseph Normandin
Joseph Godin fils
Ferdinand Brouseau
Cyprien Beaumier
Auguste Vivier
Ovide Beaumier
Theophile Byron
Arthur Robert
Léon Byron
David Godin

Abm Montplaisir
Moire

Jos. J. Rochefort
Secrétaire, Procureur

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

Mai 2

A une séance régulière du conseil
tenue à la salle publique le deuxième
jour de mai mil neuf cent quatre
à laquelle était présent Monsieur
le Maire Messieurs les conseillers
Joseph Beaumier
Thominique Montplaisir
Alexandre Lottinville
Zotique Cadotte
Philippe Granger

Absent Joseph Rocheleau Les résolutions
suivantes ont été adoptées.

Il est proposé par le conseiller Zotique Cadotte
et secondé par le conseiller Alexandre
Lottinville que la requête présentée
au conseil en date du septième
jour de mars dernier soit
renvoyé pour faire droit à une
requête présentée le deux mai demandant
la continuation actuelle Chemin actuel.
Cette proposition est remportée par
un vote de deux contre deux
et le conseil s'ajourne au premier
lundi de Juin.

Monsieur Montplaisir Maire

Jos. Juncie Rochefort
Secrétaire

6 Juin
1914

73

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

A. une séance régulière, du conseil de cette paroisse tenue à la salle publique, à sept heures de l'après midi. le sixième jour de Juin mil neuf cent quatorze à laquelle étaient présents M. M. Joseph Beaumier, Dominique Gonthlais, G. J. G. Cadotte, Philippe Gonthlais, Alexandre Lottinville, Joseph Richeleau, Adam Gonthlais Maire

Les résolutions suivantes ont été adoptées. Il est proposé par le conseiller G. J. G. Cadotte et secondé par le conseiller Joseph Richeleau que la révision du rôle d'évaluation soit acceptée et que les nouvelles estimations deviennent en force au jour d'hui même telle que le conseil école municipale de la province de Québec Article 746

Il est proposé par le conseiller Joseph Beaumier et secondé par le conseiller Joseph Richeleau que Monsieur Valère G. Hubert soit nommé inspecteur en remplacement de M. Présime Corbin absent. Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller G. J. G. Cadotte et secondé par le conseiller Joseph Beaumier

que Monsieur Horace Brulé
 de la paroisse St Maurice soit
 nommé surintendant pour faire
 droit a une requête de Messieurs Samuel
 Lanouette et Philippe Lorange
 le conseil lui accordant trente jours
 pour faire rapport.

Il est proposé par le conseiller
 Zoppet Cadotte et secondé par
 le conseiller Philippe Lorange
 que le secrétaire soit autorisé à présenter
 sur la paroisse une carte de dix
 cents dans le cent piastres
 sur le rôle d'évaluation en force
 Adopté unanimement

Com. Montclair, Québec

J. J. R. G. G. G.
 Secrétaire Trésorier

Aout 1

79

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une séance générale du conseil de la municipalité du Cap de la Magdeleine tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à sept heures du soir le premier jour d'Aout mil neuf-cent-quatre à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Joseph Bégin, Joseph Rocheleau Philippe Lorange, Zotique Cadotte Alex Lottinville, le Dominique Montplaisir sous la présidence du Maire Adam Montplaisir. Le secrétaire donne lecture de la requête de Samuel Lanouette et Philippe Lorange demandant de l'aide dans la construction et réparation du pont de l'échappe du moulin et ensuite le secrétaire donne lecture du procès-verbal du Surintendant spécial Horace Brulé accordant de l'aide dans le dit pont de l'échappe du moulin Lanouette et le conseil proposent ce qui suit.

Il est proposé par le conseiller Zotique Cadotte et secondé par le conseiller le Dominique Montplaisir que le procès-verbal du Surintendant spécial Horace Brulé est prié en considération jusqu'à la séance spéciale du conseil qui aura lieu le quinze Aout à sept heures de l'après-midi.

Jm

Il est proposé par le conseiller Philippe Grange et secondé par le conseiller Joseph Beaumier que l'inspecteur Claude Godin soit autorisé à faire rebaser la côte publique descendant sur le quai du Cap de la Magdeleine et le conseil s'ajourne

Aout 15

A une ajournement du conseil Municipal de cette paroisse tenue a la salle publique lieu ordinaire des séances a sept heures du soir le quinzième jour d'aout mil neuf cent quatre a laquelle sont présents tous les conseillers. Il fut résolu ce qui suit unanimement d'ajourner au Lundi le vingt deux d'aout afin de préparer un amendement au Procès-Verbal du Surintendant spécial Horace Brulé.

27
Aout

A une ajournement du conseil de cette paroisse tenue a la salle publique a sept heures du soir le vingt deux du mois d'aout mil-neuf-cent-quatre a laquelle étaient présents tous les conseillers. Il fut résolu ce qui suit
1^{er} Il est proposé par le conseiller Zotique Cadotte et secondé par le conseiller Dominique Montplaisir que le Procès-Verbal

de Horace Brulé M.P. soit
 homologué sous l'amendement
 suivant. Comme Messieurs Jean
 Lacourse et Octave St Pierre ne
 font pas partie du Numéro 131
 mais bien du N° 133 le conseil
 substitue le N° 133 au N° 131
 pour les deux noms susmentionnés
 et le conseil s'ajourne

Wm Montplaisir Maire

Jos Trincé Secrétaire
 Rochefort
 Secrétaire Procureur

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

A une assemblée du conseil
municipale tenu parois du
Cap de la Madeleine tenue a
la salle publique de cette paroisse
lieu ordinaire des séances a sept
heures du soir le troisième jour
d'octobre mil neuf cent trois a
laquelle sont present Messieurs les
conseillers Philippe Lorange
Alexandre Lottinville Joseph Rochelandet
Absent Georges Cadotte et M. Montplaisir de Beaumont
sous la présidence du Maire Adam
Montplaisir il fut résolu ce qui suit

Il est proposé par le conseiller
~~conseiller~~ Philippe Lorange et secondé par le
conseiller Alex Lottinville que le trottoir
sur la propriété de M. Edmond Lorange
soit démolie et que la commission
seculaire tire profit du peu de bois qui
s'y trouve pour refaire le trottoir qui
~~se trouve dans~~ appartient a la
municipalité sus-dite.

Il est proposé par le conseiller Joseph
Rochelandet et secondé par le conseiller
Alex Lottinville que Monsieur le
Maire soit autorisé a faire les dépenses
nécessaires pour aller défendre la
municipalité dans un appel au
conseil de Girard signé par Messieurs
Samuel Larouette Isaac Grandmont
et autres.

Adopté unanimement
J. J. J. Rochelandet

x
formant le
quorum du
conseil
A. M.

Il est proposé par le conseiller
Philippe Lorange que les demandant
s'opposent à payé l'impôt envoyé
par le conseil pour défendre l'appel
au conseil de comté.

Uben Montplaisir Maire

Jos. René Rochefort
Secrétaire Prévier

No 7

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une séance régulière du conseil
municipale de la paroisse du Cap de la
Magdeleine tenue à la salle publique de
dite paroisse lieu ordinaire des séances
le septième jour de Novembre mil neuf
cent quatre à sept heures de l'avant
midi. étaient présent Monsieur
Adam Montplaisir Curé et Messieurs
les conseillers Gaspard Cadotte, Dominique
Montplaisir et Alexandre L'Amour
formant un quorum du Conseil.
Absent Joseph Beaumier, Joseph Rochefort
et Philippe Lorange.

Il fut résolu ce qui suit le conseil après
avoir entendu lecture de la résolution passée
au conseil de comté le quatorze Octobre
dernier concernant le port de l'impôt
du moulin L'Amour. le conseil ^{proposé} ~~proposé~~
ce qui suit Il est proposé par le conseiller
Dominique Montplaisir et secondé
par le conseiller Alexandre L'Amour

S'ajourne le cette séance du conseil
à Mercredi le neuvième jour du courant
à sept heures du soir afin de
permettre à Monsieur Piquin Avocat
de consulter tous les papiers concernant
cette cause

Clém. Montfleuris Maire

Jos. Juvé Rabuffort
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

À une session générale du conseil
municipal de cette paroisse tenue
par adjournement au lieu ordinaire
des séances, mercredi, le neuvième
jour de Novembre mil neuf cent quatre
à sept heures du soir, sont présents,
Messieurs les conseillers Gougeon Cadotte
Domingue Saintplaisir Joseph Beaumier
Absents Philippe Langué Jos. Rabuffort et Alex. Lottinville
sous la présidence du Maire Adam
Saintplaisir il fut résolu ce qui suit
1. Le conseil après avoir été au courant
concernant la résolution passée au conseil
de comté le 14 Octobre dernier, il fut
résolu unanimement de laisser faire l'appel
par les propriétaires du premier rang qui
se trouveront trop chargés dans les
travaux des ponts.
2. Il est proposé par le conseiller Joseph
Beaumier et secondé par le conseiller

x
formant un
quorum de
conseils
C. M.

Gotique Cadotte que le secrétaire
sont autorisés à payer l'accident arrivé
à la voiture de Monsieur de Monsieur
Joseph Lanouette.

Adam Montplaisir Maire

Jos. Juncé Rochefort
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une assemblée du conseil municipale
de cette paroisse tenue à la salle publique
le deuxième jour de Janvier mil neuf
cent cinq à sept heures du soir étaient
présent Messieurs les conseillers Joseph
Beaumier Joseph Rocheleau Alexandre
Lottinville Dominique Montplaisir sous
la présidence du Maire Adam Montplaisir
Albert Gotique Cadotte et Philippe Lorange
Il fut résolu ce qui suit Il est proposé
par le conseiller Dominique Montplaisir
et secondé par le conseiller Alex Lottinville
que Monsieur Thomas Rocheleau soit
nommé Président de l'été pour
le neuf Janvier prochain. Le secrétaire
donne l'explication des comptes aux
conseillers présents et à un certain nombre
de contribuables qui se sont déclarés
satisfait après quoi l'assemblée se termine

Adam Montplaisir Maire
Jos. Juncé Rochefort Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité du
Cap de la Magdeleine

A une élection
municipale de la paroisse du Cap
de la Magdeleine tenue à la salle
publique lieu ordinaire des séances
à dix heures de l'avant midi le
neufième jour du mois de janvier
mil neuf cent cinq après avis
public donné suivant le code
municipal de la Province de Québec
sous la présidence de Monsieur
Thomas Rochelleau à laquelle
sont présents Messieurs Adam
Montplaisir Hercule Laranger
Gideon Lattinville Joseph Leclerc
Alfred Leconte Olivier Dumas
Ghiesphile Laranger Cyrille Verreault
Séverin Rochelleau Joseph Beaumier
ainsi que plusieurs autres.

Il est proposé par
Monsieur Gervais Toupin secondé
par Alexandre Lattinville que
Monsieur Alexan Olivier Dumas
soit nommé conseiller en
remplacement de Monsieur
Alexandre Lattinville sortant
de charge.

Il est proposé par
Monsieur Joseph Beaumier
secondé par Monsieur Louis
Rochefort que Monsieur
Hercule Laranger soit
nommé conseiller en rem-
placement de M^r Philippe

un mot
vape

Laranger sortant de charge
 Il est propose par
 Monsieur Joseph Leclere que
 seconde par Monsieur Artaud
 Bourdard que Monsieur Cyrille
 Pereault soit nomme conseiller
 en remplacement de Monsieur
 Philippe Laranger sortant
 de charge.

Il est propose par
 Monsieur Edmond Brousseau
 seconde par Monsieur
 Adolphe Beaumier que
 Monsieur Lion Pochepart
 soit nomme conseiller en
 remplacement de Monsieur
 Alexandre Lattinville sortant
 de charge.

La motion retiree
 Monsieur Edmond Brousseau a
 ete retire et Monsieur Olivier
 Dumas est proclame élu
 a la charge de conseiller en
 remplacement de Monsieur
 Alexandre Lattinville

Messieurs Joseph Leclere
 Gideon Lattinville Jos. Alcide
 Beaumier, Sieur Pochepart
 Gavien Arcand demandent
 qu'un poll soit tenu.

Après avoir
 tenu le poll durant deux
 jours, le nombre de votes
 enregistrés est de quatre

vingts quatorze dont soixante
 et deux pour Monsieur S. Hercule
 Lorange et trente deux pour
 Monsieur Cyrille N. Perrault
 et un vote de nul, la majorité
 de trente un votes demeure à
 Monsieur S. Hercule Lorange
 qui est déclaré le
 conseiller élu

Thomas Rochelleau Président

Février 18

Province de Québec
 Municipalité du Cap de la Madeleine

A une séance régulière du
 Conseil municipale de la paroisse
 du Cap de la Madeleine, tenue
 à la salle publique lieu
 ordinaire des séances à dix
 heures de l'avant-midi le
 sixième jour de Février mil
 neuf cent cinq sous la présidence
 du Maire Adam Fontplaisir et des
 conseillers Joseph Rochelleau Louis
 Hérentes Lorange Joseph Beaumier
 Joseph Cadotte Olivier Dumas
 Dominique Fontplaisir formant
 le plein quorum du Conseil.
 Le conseil secretant donne lecture
 du procès verbal de la dernière
 assemblée qui est adopté. on
 procède ensuite à l'élection du
 Maire.

Il est proposé par le conseiller Louis Hercules Loranger et seconde par le conseiller Joseph Rocheleau que Monsieur Adam Montplaisir soit élu maire pour l'année au 1^{er} mai 1857. Monsieur le Maire prête le serment voulu par la loi et reprend ses fonctions comme premier magistrat de la paroisse de Cap-de-la-Magdelaine. Les conseillers Louis Hercules Loranger et Olivier Dumas ayant prêté le serment voulu par la loi le conseil rendra en délibération.

1^{re} Requête
 Il est proposé par le conseiller Joseph Beaussier ^{que la requête du Père Forget a été acceptée} et cette proposition n'ayant pas de secondaires devant nul par le fait même.

Il est proposé par le conseiller Joseph Rocheleau et seconde par le conseiller Olivier Dumas que la première requête du Père Forget soit renvoyée.

Le secrétaire donne lecture d'une deuxième requête et après discussion elle est renvoyée. Le conseil unanimement décide le droit à la communauté des Père Oblats de faire un trottoir le long du chemin à partir du chemin de terre de Janguan port de St Maurice. Moyennant que chaque propriétaire en prenne la responsabilité une fois construit. Malheur le recteur ayant soumis les comptes à la paroisse et leurs ayant donné satisfaction les ont acceptés dans

deux leurs formes et tenues.
 Le secrétaire est autorisé à payer les
 comptes les plus pressants et
 le conseil s'est adjourné.
 A l'ordre du conseil
 Jus. Jémeu Richefort
 Secrétaire

Provincia de Quebec
 Municipalité du Cap Magdeleine

A une session régulière du conseil
 Municipal de cette paroisse tenue
 a la salle publique le sixième
 jour de Mars mil neuf cent cinq
 a laquelle étaient présents M. M.
 les conseillers Louis Heures Loranger
 Zéphire Cadotte Joseph Beaumier
 formant le quorum du Conseil
 sous la présidence du Maire Adam
 Montclair.

Abait Joseph Richefort Olivier Dumas
 Dominique Montclair.

Il fut résolu ce qui suit. Il est
 proposé par le conseiller Heures
 Loranger et secondé par le conseiller
 Zéphire Cadotte que Louis Richefort
 Grenier soit nommé estimateur.
 Il est proposé par ^{le conseiller} Zéphire
 Cadotte secondé par ^{conseiller} Joseph Beaumier
 que Louis Combe soit nommé
 estimateur. 3 Il est proposé
 par le conseiller Joseph Beaumier

et secondé par le conseiller Hercules
Lorangeur que le syndic Brien
sont nommés estimateurs pour les
sumentionnés pour faire le rôle
d'évaluation au mois de juin mil
neuf cent cinq. Adopté unanimement

Adam Montplaisir Maire

Jos. Juncy Rochefort
Secrétaire

Avril 3

Province de Québec
Municipalité du Cap Magdeleine

D'une séance régulière du conseil
municipal de la paroisse tenue
à la salle publique, lieu ordinaire
des séances à quatre heures de l'après
midi le 3^e jour du mois d'avril
sous la présidence du Maire Adam
Montplaisir, étaient présents Messrs
les conseillers. Dominique Montplaisir
Hercules Lorangeur Antoine Cadotte
Joseph Beaumier Joseph Rochebeau
formant le quorum du conseil
absent Olois Dumas

Il fut résolu ce qui suit Le
secrétaire donne lecture d'une requête
présentée par Monsieur Joseph
Larouette demandant la permission
de passer un tuyau pour une aqueduc
dans le chemin public de cette
municipalité Le conseil après délibération
passe la résolution suivante

1^{er} Il est proposé par le conseiller
Joseph Beaumier et secondé par
le conseiller L. Heerenus & arrange
que le conseil accorde à Monsieur
Joseph Lamouette la permission
de passer des tuyaux dans le chemin
public moyennant qu'il prenne
la responsabilité de toute accident
et de toute dommage que ces
travaux peuvent causer présentement
et avenir, ce qui fut accordé
unanimement

2^m Il est proposé par le conseiller
Gothique Cadotte et secondé par
le conseiller Joseph Rochelleau
et résolu unanimement que la présente
résolution est passé dans le but
de prohiber la vente de boissons
enivrante dans les limites de cette
municipalité.
A son Honorables Maire
Jas Ponce Rochefort
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du Cap Magdeleine

A une assemblée du conseil municipal de cette paroisse tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à sept heures du soir le premier jour de mai mil neuf cent quatre-vingt et un étaient présents Messrs. les conseillers Joseph Rochebeau Dominique Montplaisir Joseph Beaumier G. G. que Cadotte et Louis Hercules Loranger sous la présidence du Maire Adam Montplaisir.

Absent Olivier Dumas.

Il fut résolu ce qui suit. L'inspecteur du haut de la paroisse ayant fait rapport sur l'état du pont de l'échappe du moulin le conseil décide ce qui suit. Il est proposé par le conseiller Joseph Beaumier et secondé par le conseiller Louis Hercules Loranger que le pont de l'échappe du moulin soit réparé afin d'éviter tout accident de quelque ~~sorte~~ ces travaux seront fait sous la surveillance de l'inspecteur de l'arrondissement. L'inspecteur est autorisé à payer un compte de \$ 50 à l'inspecteur pour frais dans le chemin des différents propriétaires mentionnés dans le compte. Le conseil sur proposition de Louis Hercules Loranger et secondé par Joseph Beaumier autorise le secrétaire à faire faire le

plans de la paroisse et le lire
de renvoi référant au plans
et le conseil s'ajourne.

Adem Montfloisi Maire
Jos. Finié Rechefer
Secrétaire Trésorier

Jun 5

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

A une assemblée du conseil municipal
de cette paroisse tenue à la salle
publique lieu ordinaire des séances
~~à sept heures~~ à huit heures du soir
le cinquième jour de Juin 1905
à laquelle étaient présent son honneur
le Maire et messe les conseillers
Joseph Beaune et Olivier Dumas
Le conseil n'ayant pas de quorum
ajourne la présente séance à
lundi le douzième jour de Juin
à sept heures du soir.

Adem Montfloisi Maire
Jos. Finié Rechefer
Secrétaire

Jeudi 12

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une séance du Conseil municipale de cette paroisse tenue par apurement a la salle publique lieu ordinaire des séances le douzième jour ~~de~~ juin a huit heures du soir a laquelle sont présents ~~et~~ tous les conseillers sous la présidence du maire Adam Montplaisir. Il fut réglé ce qui suit

X
Joseph Beaumier
Géorgie Cadotte
Adm. Montplaisir
Olivier Dumais
Joseph Rochefort
Absent
Le Lorangeux

Il est proposé par le conseiller Géorgie Cadotte et secondé par le conseiller Olivier Dumais que Frédéric Brousseau menuisier soit nommé estimateur en remplacement de Louis Rochefort exempté ~~par~~ de cette charge par l'article 209 ^{209.13} du Code Municipal L^o. Il est proposé par le conseiller Joseph Beaumier et secondé par le conseiller Olivier Dumais que Monsieur Valère Thibeault soit autorisé a faire repare la côte publique au long du passage

Adam Montplaisir, Maire
Jos. Jannée Rochefort

Secrétaire Trésorier

27 Juin
 Province de Quebec
 Municipalité du Cap de la Magdelaine

A une séance spéciale du conseil municipal de cette paroisse tenue à la salle publique le vingt septième jour de Juin mil neuf cent vingt à sept heures de l'après midi suivant le code municipal de cette province, à laquelle étaient présent Messieurs les conseillers Joseph Rochefort, Joseph Beaumier, Dominique Montplaisir, Gaspard Cadotte et Olivier Lussas, sous la présidence du Maire Adam Montplaisir. Le secrétaire donne lecture des minutes de la dernière assemblée qui est adoptée et le conseil rendu en délibération.

Il est proposé par le conseiller Joseph Beaumier et secondé par le conseiller Gaspard Cadotte que Monsieur ^{inspecteur} David Talmé soit autorisé à faire réparer les chemins là où il les trouvera en mauvaises états. après discussion la motion est adoptée unanimement.

Adam Montplaisir Maire
 Jos. René Rochefort
 Secrétaire Trésorier

juillet 3

Province de Québec
Municipalité du Cap Magdeleine

A une séance régulière du conseil
de cette paroisse tenue à la salle
publique lieu ordinaire des séances
à huit heures du soir le troisième jour
de juillet mil neuf cent cinq à
laquelle étaient présent Mess. les conseillers
Joseph Beaumier Gédéon Cadotte
Olivier Dumas Dominique Montplaisir
Absent Joseph Rochelleau et ~~Joseph~~ ^{Dorville} Lorange
sous la présidence du Maire Adam
Montplaisir Il fut résolu ce qui suit
Il est proposé par le conseiller Joseph
Beaumier et secondé par le conseiller
Dominique Montplaisir que la requête
de Monsieur Denis Caron demandant
un surintendant ^{spécial} soit renvoyée
Il est proposé par le conseiller
Dominique Montplaisir et par
le conseiller Olivier Dumas que le
secrétaire soit autorisé à collecter
les différents comptes produits par
l'inspecteur et le conseil s'ajourne

Adam Montplaisir Maire

Jos. Prince Rochefort
Secrétaire

19 juillet

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdelaine

A une session spéciale du conseil municipal de cette paroisse tenue à la salle publique de cette paroisse convoquée par Mess Hercules Beaumier Adolphe Montplaisir Alfred Lorange Hippolite Montplaisir et Louis Couture après avis donné suivant la loi

formant le quorum du conseil sous la présidence de M^{re} Adam Montplaisir

étaient présent Mess. les conseillers Joseph Rochelau Joseph Beaumier et Olivier Dumas. Absent Gobique Cadotte Dominique Montplaisir et Hercules Lorange. Après discussion il fut résolu ce qui suit

Il est proposé par le conseiller La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal du surintendant spécial Thomas Rochelau en date du cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

Le conseil trouvant que le procès-verbal ne donne pas entière satisfaction après discussion sur la forme du procès-verbal, les parties intéressées décide unanimement de travailler en commun d'après l'étendu de leurs terrains, et le conseil s'ajourne à la première séance du mois d'août. Un revoir est bon. Assent. quatre mots rattachés sont ouls

Jos Janice Rochefort
Secrétaire

Aout 6

Province de Québec
Municipalité du Cap Magdelaine

A une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à sept heures du soir le même jour de Aout mil neuf cent cinq à laquelle ont présents Messrs. Conseillers Louis Hercules Lorange Joseph Rochelleau Olivier Dumas Joseph Beaumier Gotique Cadotte Dominique Montplaisir sous la présidence de M. le Maire Adam Montplaisir. Il fut résolu ce qui suit Il est proposé par le conseiller Joseph Beaumier et secondé par le conseiller Joseph Rochelleau que le secrétaire soit autorisé à payer la balance due à l'inspecteur David Duclin pour frais dans le chemin de terre Rochelleau et Marien Lottinville. Il est proposé par le conseiller Gotique Cadotte et secondé par le conseiller Dominique Montplaisir que le secrétaire délivre un avis de huit jours au propriétaire sus-nommés et à défaut de paiement qu'il soit pris des procédures contre eux. Après certaine explication donnée par le secrétaire le conseil commence l'examen du rôle d'évaluation et se déclarant satisfait l'ont homologué avec amendement suivant. Savoir que quelques locataires qui ont été oubliés et Louis

Ruehefort augmentée de trois cent
 piastres et Hamiel Brière
 commune de deux cent quarante
 piastres. Laquelle liste demeurera
 annexé au rôle d'évaluation.

Après l'homologation du
~~le rôle~~ rôle d'évaluation
 le conseil vote unanimement
 une répartition de douze centis et
 demi par cent piastres basé sur
 le rôle d'évaluation en force
 dans la municipalité

Adm. municipale

Jos. J. P. Ruehefort

Oct 8

Province de Québec
Municipalité du Cap-Magdelaine

A une séance spéciale du conseil de cette paroisse tenue par conséquent au bureau du Secrétaire le huitième jour d'octobre mil neuf cent cinq à laquelle sont présents deux des conseillers Joseph Beaumier Joseph Richelieu et Dominique Montplaisir formant le quorum du conseil sous la présidence de M. Adam Montplaisir Absent Georges Cadotte Keresules Lorange J. J. Olivier Dumas.

Le secrétaire expose au conseil la liste électorale préparée au premier au quinze septembre et le conseil étant satisfait la homologue tel que lue

A don Montplaisir Maire

Jos. René Rochefort
Secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité du Cap Magdeleine

du cap
Magdeleine x

À une séance régulière du conseil
municipal de la paroisse x tenue
à la salle publique lieu ordinaire
des séances le quatrième jour de
décembre mil neuf cent cinq à
laquelle sont présents Messieurs les conseillers
Dominique Montplaisir Louis Héroules
Lorange, et Joseph Richelieu
x Absent formant le quorum du conseil
Christien Dumais sous la présidence du Maire
Géorgie Cadotte Adam Montplaisir x. Il fut résolu
Joseph Beaumier ce qui suit

Il est proposé par le conseiller
Louis Héroules Lorange et secondé
par le conseiller Dominique ^{Montplaisir} que
le conseil accorde à Messieurs les estimateurs
pour leurs services la somme de trois
piastres chacun.

Le secrétaire donne lecture d'un compte
présenté par l'inspecteur du passage
pour réparation à la côte publique
et il est autorisé à le payer.
Le secrétaire est autorisé à faire cense
par le conseil du comté tous les
numéros des terres du rang St Lucie
et tous les propriétés de cette paroisse
ayant trois ans d'arrérages le secrétaire
devra leurs donner huit jours d'avance
et le conseil s'éjourne au premier
Lundi de Janvier
Adressé Dominique Montplaisir, Maire
René Lachefort Secrétaire

Janvier 2

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

À une séance régulière
du conseil municipal de la paroisse
du Cap Magdeleine tenue à la salle
publique lieu ordinaire des séances
le deuxième jour de janvier mil neuf
cent-six à laquelle sont présents
Mess. Les conseillers Joseph Richeau
Dominique Montplaisir Olivier Dumas
Louis Hercules Lorange et Joseph Beaumier
formant le quorum du conseil sous la
présidence du Maire Adam Montplaisir
Absent Gédéon Cadotte. Il fut résolu
ce qui suit.

Il est proposé par le conseiller L. Hercules
Lorange et secondé par le conseiller
Olivier Dumas que Monsieur Thomas
Richeau soit nommé président pour
l'élection qui doit avoir lieu le huit
Janvier.

Le secrétaire donne l'explication des
comptes et les conseillers étant
satisfait les ont acceptés moyennant
qu'il soit vérifiés. Monsieur Ernest
Lacourse est nommé ^{à l'unanimité} vérificateur des
comptes du Secrétaire

Adon Montplaisir
Jos. René Gagnon
Secrétaire Trésorier

8 Janvier 1904

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une élection municipale de la paroisse du cap de la Magdeleine tenue a la salle publique lieu ordinaire des séances a dix heures de l'avant-midi le huitième jour de Janvier mil-neuf-cent-04 après avis public donné suivant le code municipal de la province de Québec sous la présidence de Monsieur Thomas Rochefort a laquelle sont présents M. M. M. Adam Montplaisir Zotique Cadotte Joseph ~~Montplaisir~~ David Godin Marie Rochefort René Tremblay Etouard Lorange Louis Courteau Alfred Lorange L. Hercules Lorange Louis Rochefort Lamase Duplessis Honoré Beaud et plusieurs autres.

per Il est proposé par Zotique Cadotte et secondé par Dominique Montplaisir que Monsieur Hercules Vaillancourt soit élu conseiller en remplacement de Zotique Cadotte sortant de charge

2^{me} Il est proposé par Alfred Lorange secondé par Hypolite Courteau que Monsieur Adolphe Montplaisir soit élu conseiller en remplacement de Adam Montplaisir sortant de charge

Il est proposé par Joseph Rocheleau
 Seconde par L. H. Lévanger que
 Monsieur Georges Rocheleau soit
 élu conseiller en remplacement de
 Joseph Rocheleau sortant de charge

Il est proposé par David Godin
 et seconde par Joseph Leduc que
 Monsieur Louis Belle-isle soit élu
 conseiller en remplacement de Joseph
 Rocheleau sortant de charge.
 Monsieur David Godin retire sa motion

Il est proposé par Henri Arcand
 Seconde par Joseph Leduc que Monsieur
 Majorque Arcand soit élu conseiller
 en remplacement de Joseph Rocheleau
 sortant de charge

Il est proposé par Joseph Beaumier
 et seconde par Adolphe Beaumier
 que Monsieur César Beaumier
 soit élu conseiller en remplacement
 de Georges Cadotte sortant de charge

Il est proposé par David Godin
 Seconde par Henri Arcand que
 Monsieur Tédin Beaumier soit élu
 conseiller en remplacement de Adam
 Puntplaisir sortant de charge

L'heure étant expirée M. Gideon Brousseau
 Adolphe Beaumier Joseph Leclerc Claude
 Goelin Honoré Grand demandent
 qu'un vote soit tenu pour l'enregistrement
 avant des votes

Après avoir tenu
 le vote ouvert durant deux
 jours le nombre de votes
 enregistrés a été de cent cin-
 quante huit et je déclare élus
 Monsieur Georges Roché avec
 une majorité de vingt sur
 son adversaire M. Maxime Grand
 élus Monsieur Hercule Vaillencourt
 avec une majorité de vingt six
 sur son adversaire M. Elysée
 Beaumier et M. Gideon Beau-
 mier avec une majorité de vingt
 huit sur son adversaire M.
 Adolphe Montplaisir.

En conséquence M. M.
 Georges Roché, Hercule
 Vaillencourt Gideon Beaumier
 sont élus conseillers.

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une séance spécial du conseil municipal tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le vingt deuxième jour de janvier mil neuf cent six à dix heures de l'aurore midi. étaient présent Mess. les conseillers L. Hercules Lorange Dominique Montplaisir Joseph Beaumier Olivier Dumes Georges Rochelleau Sédor Beaumier et Hercules Vaillancourt Le secrétaire fait prêter le serment d'office au nouveaux conseillers et l'on procède à l'élection du Maire.

Il est proposé par le conseiller Joseph Beaumier et secondé par le conseiller Sédor Beaumier que Monsieur Georges Rochelleau soit élu Maire de cette paroisse à l'unanimité. Le Maire ayant prêté le serment d'office le conseil rend en délibération.

Il est proposé par le conseiller Joseph Beaumier et secondé par le conseiller L. Hercules Lorange qu'il soit accordé à Ernest Laouise comme vérificateur des comptes du secrétaire la somme de deux piastres et comme Greffier trois piastres et le même ~~montant~~ montant fut accordé à Monsieur Thomas Rochelleau comme président de l'élection.

Adopté unanimement

au taux
de six pour
cent par an
sans fraction
d'année.

G. R.

J. R.

Il est proposé par le conseiller Louis
Hercules Lorange et secondé par le
conseiller Hercules Vaillancourt que
le secrétaire soit autorisé à faire payer
l'intérêt à tout contribuable qui n'aura
pas payé ses taxes au trente-un de
décembre de l'année pour laquelle cette
taxe fut votée. Le conseil dans la présente
résolution accorde à tous ceux qui ont
des arriérés de taxes ^{actuellement} jus qu'au premier
mai mil. neuf. cent. dix pour les régler
et cela sans intérêt.

C'est R. Vaillancourt

J. R. Rochefort
Secrétaire Trésorier

5 Mars

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

À une séance ^{régulière} ~~spéciale~~ du conseil municipal de cette paroisse tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le cinquième jour de Mars mil neuf cent six à laquelle sont présents Mess. les conseillers Louis Héreules Lorange Joseph Beaumier Sédor Beaumier Dominique Montplaisir Absent Héreules Vallancour et Chose-Dumas sous la présidence du Maire Surges Richebeau il fut résolu ce qui suit
Il est proposé par le conseiller Louis Héreules Lorange et secondé par le conseiller Dominique Montplaisir que Monsieur Walter Samazeau soit nommé inspecteur en remplacement de Monsieur David Taché sortant de charge.

Il est proposé par le conseiller Joseph Beaumier et secondé par le conseiller Sédor Beaumier que Monsieur André Young soit nommé inspecteur pour l'arrondissement du passage en remplacement de Valère Pélissier sortant de charge.

Il est proposé par le conseiller Dominique Montplaisir et secondé par le conseiller Sédor Beaumier que Monsieur Thomas Arcand soit nommé inspecteur en remplacement de Alex Lapointe sortant de charge.

5 Mars

Il est proposé par le conseiller
Dominique Montplaisir et secondé
par le conseiller Joseph Beaumier
que Monsieur Octave Lottinville
soit nommé inspecteur en remplacement
de Georges Dumas sortant de
charge.

~~Il est proposé par le conseiller
Joseph Beaumier~~

Il est proposé par le conseiller
Dominique Montplaisir et
secondé par le conseiller Louis
Héberles Lorangeur que Monsieur
Pierre Rochefort soit nommé
inspecteur agraire pour l'arrondis-
sement depuis les ponts du
St Maurice jusqu'à la propriété
de Monsieur Héberles Beaumier

Il est proposé par le conseiller
Gideon Beaumier et secondé
par le conseiller Joseph Beaumier
que Monsieur Louis Dorval
soit nommé inspecteur agraire
pour l'arrondissement du bas de
la paroisse

Il est proposé par le conseiller
Dominique Montplaisir et
secondé par le conseiller Gideon
Beaumier que Monsieur Louis
Brière soit nommé inspecteur
agrarie pour l'arrondissement du
rang St Malo.

Il est proposé par le conseiller
Louis Héberles Lorangeur et secondé
par le conseiller Joseph Beaumier

que les conseil membres du conseil
 de ~~ce~~ ~~par~~ ont apprit avec douleur la mort
 du frere Chamberlain et que toute
 unanimement ils offrent leurs plus
 sincere condolances a la communauté
 des Reverends Peres Oblats du
 Cap de la Magdelene et qu'une copie
 soit transmise au Reverend Pere
 et au journeaux du district
 pour la
 benediction
 exprimant
 dans la
 perte de
 leur cher
 frere

J. Repte unanimement
 George Rochesseau Pres.
 J. S. J. J. Rochesseau
 Secretaire Tresorier

Mai 7

Province de Québec
Municipalité du Cap Magdeleine

A une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle publique, lieu ordinaire des séances le septième jour de Mai mil neuf cent six à laquelle sont présents M. M. les conseillers L. Herules Lorange, Herules Vaillancourt Olivier L'Amas Joseph Beaumier Dominique Montplaisir et Sédor Beaumier, sous la présidence du Maire, Georges Richebeau. Il fut résolu ce qui suit.

Il est proposé par le conseiller Louis Herules Lorange et secondé par le conseiller Dominique Montplaisir l'inspecteur de voirie soit autorisé à faire mettre arondir le chemin et de voir le cours naturel de l'eau et de faire des tranchées dans le chemin de manière à conduire l'eau dans les coules naturels.

Il a été ^{reçu} ^{sur}
Le secrétaire donne lecture d'une requête signée par Joseph Brière et autres demandant qu'ils soient nommés trois membres du bureau de santé. Il est proposé par le conseiller Joseph Beaumier et secondé par le conseiller Sédor Beaumier que Messrs. Alphonse Courteau Flavien Roy et Honoré Arcand soit nommés membres du bureau de santé de cette municipalité.

Il est proposé par le conseiller Olivier
 Dumas et secondé par le conseiller
 Edouard Beaumer que Monsieur le Dr. Louis
 Belleisle soit nommé médecin de
 cette municipalité. Adopté unanimement

Le conseil unanimement accorde à Madame
 A. Kerneit Langis exantion de licence
 de magasin pour l'année commençant au mois
 de mai 1906 et finissant au 30 Avril
 1907

Georges Prostheran Maire

Jos Simé Rochefort
 Secrétaire Mésier

Province de Québec
Municipalité du Cap Magdeleine

A une session spéciale du conseil
Municipal de la paroisse du Cap
de la Magdeleine, convoquée par le
Maire Georges Archéleau et tenue
à la salle publique Mardi le quinziesme
jour de mai mil neuf cent ~~vingt~~
conformément aux dispositions du
code municipal de la province
de Québec à laquelle sont présents
Monsieur le Maire, et M. M. les conseillers
Olivier Dumas Hercules Vaillancourt
Dominique Montplaisir Louis Hercules
Lorange Joseph Braumier formant
le quorum du conseil. Absent
Gidon Braumier.

Il est ordonné et statué par résolution
du conseil ce qui suit

Il est proposé par le conseiller
Olivier Dumas secondé par le
conseiller Dominique Montplaisir
que Monsieur Moïse Ribes soit
nommé surintendant spécial
pour faire la visite chemin public
depuis chez Monsieur Philippe Lorange
~~et~~ ^{en} remontant et de visiter les
coulées et de voir le couv naturel
de l'eau s'étendant sur cette
partie du chemin public et de
dresser un procès verbal à cette
effet. Adopté unanimement

Georges Archéleau Maire
Jus René Richer
Léonard Desjardins

Jeun 4

Procès de Québec
Municipalité du Cap Magdeleine

A une séance régulière du conseil municipal de la paroisse du Cap de la Magdeleine tenue a la salle publique lieu ordinaire des séances, a sept heures du soir le quatrième jour de Juin mil neuf cent six a laquelle sont présents M. les conseillers Joseph Beaumier Jédion Beaumier Dominique Montplaisir formant le quorum du conseil sous la présidence du Maire. Georges Archéau Absent. Louis Hercules Lorange et Olivier Dumas.

Le greffier
Vaillancourt
X

Il fut résolu ce qui suit.
Il est proposé par le conseiller Jédion Beaumier et secondé par le conseiller Joseph Beaumier que Monsieur Valère Thibeault ^{Cultivateur} soit nommé surintendant spécial pour faire la visite de tous les ponts de cette paroisse et de dresser son procès verbal réglant tous les travaux des dits ponts de manière a rendre Justice a qui de droit.

Adopté unanimement
Il est proposé par le conseiller Jédion Beaumier et secondé par le conseiller Dominique Montplaisir que les trottoirs de cette municipalité devront avoir une hauteur de 12 pouces.

dans la partie la plus basse du
chemin public. ~~Quiconque~~ quiconque
laissera son trottoir plus ^{élevé} haut que
la hauteur désignée par le conseil
sera responsable des accidents qui
pourront y arriver.

Adopté unanimement
Georges Duchéneau Maire

J. S. René Rochefort
Secrétaire Trésorier

19 juin

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdelaine

A une session spéciale
du conseil municipal de la paroisse
du Cap de la Magdelaine convoquée
par René Rochefort Secrétaire Trésorier
domicilié dans la paroisse du Cap
de la Magdelaine et tenue à la salle
publique, le dix-neuvième
jour de juin mil neuf cent six
à sept heures de l'après midi
conformément aux dispositions du
code municipal de la Province de
Québec à laquelle sont présents
Monsieur le Maire Georges Duchéneau
et les M^{rs}. les conseillers Huenles
Valloneourt Dominique Fontplaisir
Olivier Dumas et Gérard Beaumier
formant le quorum du conseil
Absent Louis Harsault Lorange

Joseph Beaumier, ayant, après vérification
reçu avis de la convocation de cette session

Monsieur Georges Ruchelau ayant intérêt
personnel quitte son siège et il est
proposé par le conseiller Dominique
Montplaisir secondé par le conseiller
Hercules Vaillancourt que Monsieur
Jésion Beaumier Conseiller soit nommé
président de cette séance.

Le conseil reçoit une requête de Georges
Ruchelau et autres contribuables de la
paroisse du Cap de la Magdeleine deman-
dant à faire régler les travaux de
construction d'embellissement ou d'entretien
d'un cours d'eau passant sur les
lots de terre Numéro 132, 133 et 137
pour couler les eaux du chemin de
front des lots de terre Numéro
125, 132, 133, 134, 137, 138, 139, 140, 141,
142 et une partie du lot Numéro 144
du cadastre officiel de la paroisse du
Cap de la Magdeleine.

Il est proposé par le conseiller
Hercules Vaillancourt et secondé
par le conseiller Dominique Montplaisir
que Monsieur Moïse Robert Cultivateur
soit nommé surintendant spécial
pour faire droit à la dite requête
visiter les lieux mentionnés en icelle
faire rapport et dresser Procès Verbal
s'il a lieu dans un délai de trente
jours. Adopté unanimement

Jos Lujin Rochefort Secrétaire
Gedem Beaumier Président

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une séance régulière du conseil municipal de cette paroisse tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le troisième jour de juillet mil neuf cent six à sept heures de l'après-midi à laquelle sont présents Monsieur les conseillers Hércules Vaillancourt Dominique Montplaisir Olivier Dumas sous la présidence du Maire Georges Rochelleau formant le quorum du conseil. Absent Hércules Granger et Léon Beaumier Le conseil prend connaissance du rapport des estimateurs ~~regis~~ concernant les nouvelles propriétés et amélioration qui ont été fait depuis le mois de juillet 1905. et sur proposition du conseiller Olivier Dumas secondé par le conseiller Dominique Montplaisir le rapport est accepté et sera ~~annexé~~ annexé à l'acte d'évaluation. et deviendra en force immédiatement

Adopté

Le conseil reçoit une requête de Joseph Longval et autres contribuables de la paroisse du Cap de la Magdeleine demandant à faire régler les travaux de construction d'amélioration et d'entretien des ponts municipaux situés sur les chemins de front ou les routes dans cette municipalité

et sur proposition du conseiller Oisin
 Humeau et secondé par le conseiller
 Hercules Jaillancourt que Monsieur
 Joseph Lengval soit nommé surintendant
 d'ant special pour faire droit a la
 dite requete. visiter les lieux menconnes
 en veille. faire un reglement ou dresser
 un Procès Verbal dans un delai de
 trente jours.

Adopté unanimement

Le secrétaire est autorisé a payer a Monsieur
 Archie Gering inspecteur du rang du
 passage un montant de 483 pour
 frais dans la route du passage et
 une piastres et quatre vingt dix centus
 pour frais dans la saron du rang
 A Malo le secrétaire est autorisé a payer
 a Adam Richelieu la somme de 2.85
 que la corporation reconnait lui devoir

Georges Richelieu Maire
 Jos René Richelieu
 Secretaire

dit a
 l'union x

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une séance spéciale du conseil municipal de la paroisse du Cap de la Magdeleine convoquée par M. René Archaud Secrétaire Greffier domicilié dans la paroisse du Cap Magdeleine et tenue à la salle publique Lundi le neuvième jour de juillet mil neuf cent six à sept heures de l'après-midi conformément à la disposition du code municipal de la province de Québec à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Jérome Beaumier Dominique Montplaisir et Hercules Vaillancourt sous la présidence du Maire Georges Rocheland. Absent Joseph Beaumier Hercules Lorange et Olivier Dumas, ayant après vérification reçu avis de la convocation de cette session. Après une longue discussion sur les moyens à prendre pour se procurer d'une salle publique le conseil a résolu ce qui suit. Il est proposé par le conseiller Dominique Montplaisir et secondé par le conseiller Jérome Beaumier Hercules Vaillancourt que le conseil s'engage à payer à la commission séculaire de la paroisse du Cap de la Magdeleine la moitié des dépenses encourues par la reconstruction de l'école du village dite école N° 1

2^{me} La commission seolare s'engage par
 sont President Monsieur C. Perreault
 dans la habitation a fournir a la municipalite rurale
 reconstruite du Cap de la Grandeline un local
 tant que convenable pour tenir ses seances
 durera l'adite du conseil x ce qui fut adopte
 batise x unanimement de part et d'autre

Georges Truchseau
 Maire

Jos C. A. Perreault Pres
 Prince Riquart
 Secetane Premier

G. P. J. P.
 au cas de
 nouvelle reparation
 au accident
 le conseil s'engage
 a payer sa part
 comme dans
 la Normel
 reconstruction
 G. P.
 C. A. P.
 J. P.

Province de Québec
 Arrêt le Municipalité du Cap de la Madeleine

X.
 le sixième
 jour du mois
 d'avant quel
 neuf cent six

A une séance régulière du conseil
 municipal de la paroisse du Cap
 de la Madeleine tenue dans le
 haut du magasin de Monsieur
 Cyrille Victor Perreault à sept
 heures de l'après midi conformément
 au disposition du code municipal
 de la province de Québec à laquelle
 sont présent Messieurs les conseillers
 Hercules Vaillancourt Olivier Dumas

sous la présidence du Jean Georges
 Rocheland il est résolu ce qui
 suit

Le conseil reçoit un procès verbal
 légalisant un cours d'eau sur
 les lots de terre Numéro cent trente
 deux, cent trente trois, et cent
 trente sept du cadastre officiel
 de la paroisse du Cap de la Madeleine
 qui se chargera dans le cours
 d'eau appelé "Cours d'eau de
 l'estappe de la chaussée du moulin"
 pour faciliter l'écoulement des eaux
 du chemin de front des lots de terre
 numéros cent vingt cinq, cent
 trente deux, cent trente trois, cent
 trente quatre, cent trente sept,
 cent trente huit, cent trente neuf,
 cent quarante, cent quarante et
 un, cent quarante deux, et d'une

partie du lot numero cent quarante
quatre du dit cadastre,

Il est propose par le conseiller
et seconder par
le conseiller

Provine de Quebec
Municipalite du Cap de la Magdelaine

Aout le 6

A une seance reguliere du conseil
Municipal de la paroisse du Cap
de la Magdelaine tenue dans le haut
du magasin de Monsieur Cyrille
Nestor Perreault a sept heures
de l'après-midi le sixieme jour du
mois d'Aout mil neuf cent six
conformement a la disposition du
code municipal de la province
de Quebec a laquelle sont presents
Messieurs les conseillers Herceules
Vallaneourt Olivier Dumas
Dominique Montplaisir et
Ledeon Braumur formant le
quorum du conseil sous la presidence
du Maire Georges Ruchelau.
Absent Joseph Braumur et Herceules
Lorange. Il est resolu ce qui suit
Monsieur Georges Ruchelau
ayant interets personnel dans l'examen
du proces verbal quite son siege
et il est propose par le conseiller
Herceules Vallaneourt et seconder
par le conseiller Dominique Montplaisir

que Monsieur Julien Beaumier
soit nommé président de la
présente assemblée.

1^{er} Le conseil reçoit un procès Verbal
légalisant un cours d'eau sur les
lots de terre numéros cent trente
deux, cent trente trois, et cent trente
sept du cadastre officiel dans la
paroisse du Cap de la Magdelaine
qui se déchargera dans le cours d'eau
appelé "cours d'eau de l'échappe de
la chaussée du moulin" pour faciliter
l'écoulement des eaux du Chemin de
front des lots de terre numéros cent
vingt-cinq, cent trente deux, cent
trente trois, cent trente quatre,
cent trente sept, cent trente huit,
cent trente-neuf, cent quarante,
cent quarante et un, cent quarante
deux et une partie du lot ~~cent~~ cent
quarante quatre du dit cadastre
Il est proposé par le conseiller
Félicien Dumais et secondé par
le conseiller Dominique Bonplaisir
que le procès Verbal de M^{re}
Riebert surintendant spécial
soit homologué sans amendement
Adopté unanimement

2^m Le conseil reçoit une requête de
Joseph Longval et autres contribuables
de la paroisse du Cap de la
Magdelaine demandant à faire régler
les travaux de construction

d'amélioration et d'entretien des ponts municipaux sur les chemins de fronts, ou les routes dans cette municipalité.

Il est proposé par le conseiller Hercules Vaillancourt et secondé par le conseiller Dominique que Monsieur David Tancrède Grudel notaire soit nommé surintendant spécial pour faire droit à la dite requête, visiter les lieux mentionnés en veule, faire un règlement ou dresser un procès verbal si'il y a lieu dans un délai de trente jours

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Dominique Montplaisir et secondé par le conseiller Hercules Vaillancourt que le secrétaire soit autorisé à payer les différentes comptes des inspecteurs de cette paroisse.

Il est proposé par le conseiller Hercules Vaillancourt et secondé par le conseiller Dominique Montplaisir que le secrétaire soit autorisé à préparer un rôle de perception pour l'impôt municipal au montant de dix centimes de le cent piastres pour frais municipal et une taxe special de deux cent cinq centimes pour frais

reconstruction
occasioni pour la réparation de
la salle publique, ce rôle de
perception sera basé sur le rôle
d'évaluation dans la municipalité

Adopté unanimement
Gedeon Beaumier
Président
Juséphe Rochefort
Secrétaire

Paroisse de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

A une séance régulière du
conseil municipal de la paroisse du
Cap de la Madeleine tenue dans le haut
du magasin de Monsieur Cyrille
Perrault le quatrième jour de
septembre de l'année mil neuf cent six
à sept heures de l'après-midi conformément
à la disposition du code municipal
de la province de Québec à laquelle
sont présents Messieurs les conseillers
Kerrecles, Villaneau et Dominique
à un plaisir Gedeon Beaumier formant
le quorum du conseil sous la présidence
de Monsieur Georges Rochefort, il fut
résolu ce qui suit.

Le conseil reçoit une requête de
Joseph Languet et autres contribuables
de la paroisse du Cap de la Madeleine
demandant à faire régler les travaux
de construction d'amélioration

et d'entretien des ponts municipaux situés sur les chemins de front ou les routes dans cette municipalité.

Il est proposé par le conseiller Hercules Vaillancourt et seconde par le conseiller Gédéon Beaumier que Monsieur Robert Cadotte soit nommé surintendant spécial pour faire droit à la dite requête vis-à-vis les lieux mentionnés en icelle et faire un rapport ^{au conseil} dans un délai de trente jours.

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Gédéon Beaumier et seconde par le conseiller Dominique Montplaisir que le rôle de perception pour taxes municipal soit homologué et que le secrétaire soit autorisé à faire la perception des taxes dans le délai déterminé par le conseil.

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Hercules Vaillancourt et seconde par le conseiller Dominique Montplaisir que le conseil s'ajourne à samedi le huitième jour de septembre prochain sept heures de l'après-midi dans la salle publique de cette paroisse.

Georges Pothéreau Maire
Jérôme Rueland Secrétaire

Commune de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

A une séance régulière du conseil municipal de la paroisse du Cap de la Madeleine tenue par ajournement le huitième jour de Septembre à cette heure de l'après midi au lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents M. M. les conseillers Herveules Vaillancourt Gédéon Beaumier Dominique Montplaisir et Olivier Dumas formant le quorum sous la présidence du Maire Georges Richelieu et fut résolu ce qui suit.

Le secrétaire donne lecture d'une requête d'un grand nombre de contribuables demandant à ce que le bon ordre soit tenu pendant les séances et sur proposition du conseiller Olivier Dumas secondé par le conseiller Gédéon Beaumier que le conseil approuve cette requête et qu'à l'avenir le bon ordre devra être tenu pendant les séances et il sera strictement défendu de faire usage de tabac dans la salle sous peine de pénalité. Adopté unanimement.

Le conseil reçoit une requête de Samuel Lanouette demandant au propriétaire depuis chez Gédéon Lattinick aller chez Gédéon Toupin de faire les travaux nécessaires dans le chemin public et sur les traverses de manière

a ce que l'eau du nord passe au nord et l'eau du sud passe au sud

Il est proposé par le conseiller Gédéon Beaumier et seconde par le conseiller Olivier Dumas que Monsieur l'inspecteur de l'arrondissement du haut de la paroisse soit autorisé à faire exécuter ces travaux.
Gorges Rocheleau Maire

Le conseil reçoit une poursuite de Martel et Duplessis demandant à faire casser le procès verbal du surintendant spécial Moise Hébert et Monsieur Gorges Rocheleau ayant intérêts personnel au dit procès verbal quitte son siège et il est proposé par le conseiller Hercules Villancourt et seconde par le conseiller Gédéon Beaumier que Monsieur Dominique Montplaisir soit nommé président pour terminer cette séance

Il est proposé par le conseiller Gédéon Beaumier et seconde par le conseiller Olivier Dumas que le procès-verbal du surintendant spécial Moise Hébert soit cassé pour irrégularité et illégalité, et qu'il soit jeté au panier.
Adopté unanimement

Dominique Montplaisir P

Jos Finée Rocheleau
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

A une séance régulière du
Conseil municipal de la paroisse
du cap de la Madeleine tenue à
la salle publique lieu ordinaire des
séances lundi le premier jour d'octobre
1906 à sept heures de l'après midi en forme
conforme aux dispositions du code munici-
cipal de la province de Québec
à laquelle sont présent M. M.
les conseillers Hercules Villancourt
Sédion Beaumier et Dominique Fontplaisir
sous la présidence du Maire Georges
Chevalier. Absent L. H. Lorange
Joseph Beaumier et Olivier Dumas.
Le conseil ayant quorum passe
les résolutions suivantes savoir

Il est proposé par le conseiller
Dominique Fontplaisir et secondé par
le conseiller Hercules Villancourt
que le conseil accorde un nouveau délai
de trente jours à Monsieur Robert Casotte
pour faire droit à la requête de Joseph
Lingual et autres demandant à faire
réparer les travaux de construction et
amélioration des ponts municipaux
situés sur les chemins et routes
de cette municipalité

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller
Hercules Villancourt et secondé
par le conseiller Sédion Beaumier

que le secrétaire soit autorisé à se servir
de l'argent du conseil pour payer les
dépenses encourues par la reconstruction
de la salle publique et que le Maire
Georges Ruchelean soit autorisé à
emprunter le montant nécessaire
pour régler d'urgence les entrepreneurs
et cela après que les membres
de la commission seules et municipales
auront accepté l'ouvrage susdites

Adopté unanimement
Georges Ruchelean Maire
Jos. Liné Rochefort
Secrétaire Trésorier

N^o 5

Promue de Québec
Municipalité rurale de Cap de la
Magdeleine

A une séance régulière du conseil
municipal de cette paroisse tenue à
la salle publique lieu ordinaire
des séances, le lundi le cinquième jour
de novembre ^{à sept heures du soir} ont eu lieu
à laquelle sont présents Messieurs
les conseillers Olivier Dumas
Jéséon Beaupier Louis Héroules
Lorange Dominique Montplaisir
et Héroules Villancourt formant
le quorum sous la présidence du
Maire Georges Ruchelean les
résolutions suivantes ont été adoptées
Les comptes recit différents comptes
produit par les inspecteurs de état

paraisse et le secrétaire est autorisé à
les pages.

Le conseil reçoit un rapport au procès verbal
du Surintendant Spécial Hubert
Cadotte déclarant le pont sur la
propriété de Reueuls Vaillancourt
pont municipal et étant à la
charge de tous la première concessions
et le pont sur la propriété de feu
David Brire pont municipal et

Le dit
procès verbal
étant entré au
conseil deux jours
en retard ^{le}
n'accepte pas.
Le conseil deux jours
en retard ^{le}
n'accepte pas.
Il est proposé par le conseil Reueuls
Vaillancourt et secondé par le
conseiller Louis Reueuls Guéle
de vouloir pendre procès verbal de Hubert Cadotte
des informations soit renvoyé à une séance spéciale
à ce sujet qui aura lieu le dix neuf du
présent mois à sept heures de
l'après midi au lieu ordinaire
des séances

Adopté unanimement
Gervase Vachon

Le Maire
Joseph Rochefort
Secrétaire Trésorier

paroisse et le secretant est autorise
a des pages

Georges Robitseau
Maire

Les Euxes Rochefort
Heritane Prisionier

Province de Quebec
Municipalite du Cap Magdelaine

A une seance special du conseil
Municipal de la paroisse du Cap
de la Magdelaine tenue a la salle
publique le vingt deuxieme jour
de novembre mil neuf cent six
a sept heures de l'apres midi apres
avis public donne a la porte de
l'Eglise suivant le code Municipal
de la Province de Quebec et le
conseil a ayant pas quorum ajournement
a Lundi le vingt sixieme jour de
Novembre a sept heures du soir.

Province de Quebec
Municipalite du Cap Magdelaine

A une seance special du conseil
Municipal de la paroisse des
Cap de la Magdelaine tenue par
a journement a la salle publique
de cette paroisse le vingt sixieme
jour de Novembre mil neuf cent
six a sept heures du soir a laquelle
sont presents Messieurs les conseillers

x
a laquelle
sont presents
Messieurs les
conseillers
Louis Heveles
L'orange Dominique
Montclair
et Gideon
Beaumerx

Herules Vaillancourt Olivier Dumas
 Louis Herules Leranger Joseph
 Beaumier et Dominique Montplaisir
 formant le juram sous la présidence
 du Maire Georges Rocheleau.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal
 de Hubert Cadotte surintendant spécial
 verbalisant le pont sur la rivière des
 Cormiers sur la propriété de Herules
 Vaillancourt dans le sang du fleuve
 et verbalisant le pont sur la dite
 rivière des Cormiers sur la propriété
 de feu David Brière dans le sang
 St Malo et il est proposé
 par le conseiller Joseph Beaumier
 et secondé par le conseiller Herules
 Vaillancourt que le procès-verbal du
 surintendant spécial Hubert Cadotte
 soit rejeté

Adopté unanimement
 Georges Rocheleau
 Maire
 Junce Rochefort
 Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdelaine

A une séance régulière du conseil municipal de la paroisse du Cap de la Magdelaine tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances lundi le troisième jour de décembre mil neuf cent six à sept heures de l'après-midi à laquelle sont présents M^{rs} les conseillers Joseph Beaumier Louis Heveles Lorange Heveles Julleneau Jédion Beaumier Dominique Montplaisir et Olivier Dupras sous la présidence du Maire Georges Rochelau.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et Adopté.

Le secrétaire donne connaissance au conseil de certains numéros de taxes ouïes pour taxes municipal et scolaire et le conseil autorise le secrétaire à notifier les propriétaires de ces lots et à défaut de paiement de faire vendre par le conseil de Comté.

Le conseiller Louis Heveles Lorange expose à ~~l'assemblée~~ l'assemblée qu'il désire faire améliorer le chemin public depuis l'église jusqu'au pont du St Maurice et il demande au conseil de voter cinq cent piastres afin de pouvoir aller auprès des gouvernements pour obtenir de l'argent pour améliorer le dit chemin après discussion il est

proposé par le conseiller Louis Hercules Lorange et secondé par le conseiller Joseph Beaumier que la somme de cinq cent cinquante francs soit votée par le conseil de cette paroisse pour améliorer le chemin public depuis l'église jusqu'au pont du St-François en ayant vu que les gouvernements nous viennent en aide cette proposition ayant été soumise au vote les conseillers Hercules Vaillancourt, Louis Dominique Duroy, pleusier et Clair Dumas ont votés contre et les conseillers Hercules Lorange, Joseph Beaumier et Tédor Beaumier ont votés pour: et l'assemblée fut rompue par la voix prépondérante de Monsieur Georges Pochebeau.

Il est proposé par le conseiller Louis Hercules Lorange et secondé par le conseiller Hercules Vaillancourt que le secrétaire soit autorisé à payer à Monsieur Moise Hébert pour frais d'un procès verbal la somme de septante et dix francs à même les fonds municipaux.

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Clair Dumas et secondé par le conseiller Tédor Beaumier que le montant de trente-cinq francs offert par Monsieur Georges Pochebeau pour payer Monsieur Moise Hébert est accepté par le conseil unanimement.

et quittance. lui sont donnés concernant
 les frais du procès-verbal passé et
 avenir du procès-verbal de mois
 d'Hebert surintendant spécial.
 Cette dernière proposition est acceptée par
 un vote unanime de la part des
 conseillers.

Georges Rochelleau
 Maire

Jos Troncy Rochefort
 Secrétaire Trésorier

Paroisse de Québec
 Municipalité rurale du Cap de la
 Magdelaine

A une séance régulière du conseil
 Municipal de la paroisse du Cap
 de la Magdelaine tenue à la salle
 publique lieu ordinaire de séances
 lundi le septième jour de janvier
 mil neuf cent sept à sept heures
 du soir étaient présents M. M.
 les conseillers L. de Lorange
 Olivier Dumas et Gédéon Beaumier

Sous la présidence du Maire
 Georges Rochelleau il fut résolu ce
 qui suit. Il est proposé par le
 conseiller Louis Hercules Lorange
 et secondé par le conseiller Gédéon
 Beaumier que Monsieur Thomas

Rocheleau soit nommé président
de l'élection qui doit avoir lieu le
quatorze du courant. *Adopté unanimement*

Il est proposé par le conseiller
Séverin Beaumier et secondé par
le conseiller Hercules Lorange
que les comptes du Secrétaire tel
qu'expliqués sont acceptés par
le conseil moyennant que les
comptes soit soumis aux
vérificateurs *Adopté*

Il est proposé par le conseiller
Gervais Dumais et secondé par
le conseiller Séverin Beaumier
qu'une demande soit faite à la
compagnie de lumière d'ici
de nous fournir la lumière
pour l'utilité de la salle publique
gratuitement - gratuitement
Adopté unanimement

Georges Rocheleau
Maire

Jos. Siméon Rochefort
Secrétaire

14 Janvier Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdelaine

sous la présidence
de Monsieur Thomas
Rocheleau

A une assemblée des électeurs
et contribuables de la paroisse du
Cap de la Magdelaine tenue a la
salle publique de cette paroisse Lundi
le quatorzième jour de Janvier mil
neuf cent septa dix heures de l'avant
midi et après avis public donné
suivant la loi a laquelle sont
présent M. M. Isaac Grammont
Alfred Garanger Dr. S. Belle Isle
Adolphe Perrin David Godin
Georges Rocheleau Ysidore Beaumier
Joseph Montplaisir Alfred Courteau
Goy Lanouette Joseph Briere
et autres.

Il est proposé par Monsieur
Dominique Montplaisir secondé
par Monsieur Hercule Paillen-
court que Monsieur Hippolyte
Courteau soit nommé conseil-
ler en remplacement de Mr
Dominique Montplaisir sortant
de charge.

Il est proposé par
Monsieur Adolphe Perrin secondé
par Monsieur Joseph Briere que
Monsieur Florimont Bourassa
soit nommé conseiller en
remplacement de Monsieur
Joseph Beaumier sortant
de charge.

Il est propose par
 Monsieur David Godin seconde
 par Monsieur Egidio Beauvier
 que Monsieur Jean Baptiste
 Hector Courteau soit nomme
 conseiller en remplacement
 de Monsieur Joseph Beauvier
 sortant de charge.

L'heure etant expire
 Monsieur Hippolyte Courteau
 est proclame élu. Unanimement

La proposition de
 Monsieur David Godin est
 retiree. Monsieur Flavien
 Bourrasa est proclame élu
 conseiller. ~~Unanimement~~
 apres division.

Thomas Carhelean
 President

A H

Province de Québec
Municipalité du Cap-Magdelaine

A une séance régulière du conseil municipal de la paroisse du Cap de la Magdelaine, tenue à la salle publique, lieu ordinaire des séances, lundi le quatrième jour de Février, mil neuf cent sept à sept heures du soir à laquelle sont présents M. Du les conseillers Louis Hébert, Louis Gougeon, Gédéon Beaumier, Florian Bourassa, Hippolyte Courteau, Hébert Vaillancourt, Olivier Dumas sous la présidence de l'ancien Juge Rochelleau, les nouveaux conseillers ayant prêté le serment voulu par la loi, prêté leur siège et sont appelés. Les conseillers présents sont appelés à se choisir un Président. Il est proposé par le conseiller Hébert Vaillancourt et secondé par le conseiller Gédéon Beaumier que Monsieur Georges Rochelleau soit élu maire de cette paroisse.

Acte fait.
Monsieur le Maire Georges Rochelleau prêté le serment voulu par la loi et le conseil rendant en délibération le conseil décide unanimement de remettre à la Canada Paper and Company le montant de leurs arriérés de taxes mais qu'à l'avenir cette compagnie devra payer le montant de leurs taxes d'après la valeur de leurs propriétés portés au rôle d'évaluation.

en force dans la municipalité le
 secrétaire est autorisé à déduire de la liste
 d'arriéré la somme de dix-neuf piastres
 remises à la Canada Rent & Compt.
 et à payer immédiatement

L'entente de la côté publique et de
 la reverse de contributions à St. Angel
 est accordé à Monsieur Proppiel
 de la somme de huit
 piastres.

Le secrétaire est autorisé à payer à Monsieur
 Ernest Lacourse la somme de deux
 piastres pour avoir fait la vérification
 des comptes du secrétaire

George Nocheau
 J. J. Rochefort Maire

mars 4

Province de Québec
Municipalité du Cap-à-Magdeleine

A une séance régulière du
Conseil Municipal de cette paroisse
tenue à la salle publique lieu
ordinaire des séances à sept heures
du soir le quatrième jour de
mars mil neuf cent sept à
laquelle sont présents M. J. B.
les conseillers Herculès Vaillancourt
Eugène Olivier Dumas Gédéon
Beaumeur Louis Herculès Lorange
Meynotte Courteau sous la présidence
du Maire Georges Rochelleau
il fut résolu ce qui suit.

Il est proposé par le conseiller Olivier
Dumas et secondé par le conseiller
Herculès Vaillancourt que le secrétaire
soit engagé à faire l'ouvrage comme
les années passées maintenant
soyente et quinze piastres par
année. *Adopté unanimement*

Il est proposé par le conseiller
Herculès Vaillancourt et secondé
par le conseiller Gédéon Beaumeur
que Monsieur Louis Belle-Isle-Indien
soit nommé auditeur des comptes
du Secrétaire Trésorier.

Il est proposé par le conseiller
par le conseiller Herculès Vaillancourt
et secondé par le conseiller

L'Action Beaumier que les inspecteurs
 agraires de cette paroisse ont autorisée
 à faire ou à faire des aménagements
 de la corporation, dans la rigole
 ou dans la face, des tranchées
 et tous autres travaux qui sont
 nécessaires pour prévenir les
 inondations et faciliter l'écoulement
 des eaux. Adopté unanimement

Georges Rochelleau Maire

Jacques Lespès
 Secrétaire

Prouvé de Dubec Mairie de
 du Cap Magdeleine 2 Avril 1907

A une séance régulière du conseil
 municipal de la paroisse du Cap de
 la Magdeleine tenue à la salle publique
 lieu ordinaire des séances le sept
 heures du soir le deuxième jour d'avril
 ont eu lieu sept à laquelle sont
 présents par les conseillers Louis
 Hercules Lorange Hercules Vaillancourt
 et Olivier Dumas, sous la présidence
 du Maire Georges Rochelleau. Il est
 résolu ce qui suit. Le secrétaire fait
 connaître aux membres du conseil
 le montant réclamé par le conseil
 de comté pour frais d'entretien
 à l'asile de Beauport des Francis
 Lattimblet et pour frais de pension
 de l'année 1906 et partie de l'année
 ont neuf cent cinq. et il est
 proposé par le conseiller L. H. Lorange

et seconde par le conseiller Hercules Vaillancourt que le secrétaire soit autorisé à payer au secrétaire du conseil du Comté de Champlain la somme de \$9.93 pour frais d'impression de dix Francis Lattinville et d'une somme de \$13.06 pour frais de terrain sentes envoyés au conseil de comté pour être vendus.

Adopté

Il est proposé par le conseiller Olivier Dumais et seconde par le conseiller Hercules Vaillancourt que le secrétaire soit autorisé à payer la somme de \$2.00 à Monsieur Herbert Cadotte pour frais des Procès-Verbal.

Adopté

Il est proposé par le conseiller Hercules Lorange et seconde par le conseiller Hercules Vaillancourt que le secrétaire soit autorisé à rembourser à Monsieur Georges Rocheleau toute dépense faite pour frais de consultation et autres relèvement de vieux papiers concernant le pont de l'écluse du moulin.

Adopté

Georges Rocheleau
Maire

Janet Rochefort
Secrétaire

Mai 18

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdelaine

A une séance régulière du conseil municipal de cette paroisse tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le sixième jour de mai mil neuf cent sept à sept heures de l'après midi à laquelle sont présents M. M. les conseillers: Hercules Vaillancourt, Sédon Beaumier et Flavin Bourcier fermant le quorum sous la présidence de M. le Maire Georges Rochelleau. Il fut résolu ce qui suit:

Le conseil prend connaissance d'un compte produit par Monsieur Arthur Poutard pour l'entretien du chemin dit de M. Poutard et le secrétaire est autorisé à envoyer le compte à Madame Léon Poutard dans le délai fourni par la loi.

Il est proposé par le conseiller Flavin Bourcier secondé par le conseiller Hercules Vaillancourt que Monsieur Arctur Gump inspecteur du passage soit autorisé à faire reparer le fossé de la route au passage ainsi que la clôture et de faire remettre des garde-pous dans tout les endroits défectueux.

Adopté

Georges Rochelleau
Maire
Jusé Rochefort
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du Cap Magdeleine

Et une assemblée du conseil municipal de cette paroisse tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le troisième jour de juin mil neuf cent sept à laquelle séance sont présents M. M. les conseillers Louis Heureux, Lorange, Gédéon Beaumier, Olivier, Dumas, Marin, Bourassa, Heures, Vallancourt et Josephite Courteau, formant la totalité du conseil, sous la présidence de son honneur le Maire Georges Rochebeau il fut résolu ce qui suit.

Il est proposé par le conseiller Louis Lorange et secondé par le conseiller ^{Le Vallancourt} que le secrétaire soit autorisé à payer à Monsieur Jeanne Drenel la somme de \$3.75 pour frais de voyage dans la route par passage le secrétaire devra être payé la moitié de cette dépense par les propriétaires du rang de passage.

Adopté unanimement.

Après une longue discussion sur l'importance qu'il y a à améliorer le chemin depuis chez Edouard Lorange en montant il est proposé

par le conseiller Marin Bourasse
 et secondé par le conseiller Louis H.
 Lorangeur que le conseil vote une somme
 de huit cent piastres pour repaver
 le chemin public depuis chez Monsieur
 Edouard Lorangeur teni montant.
 la présente résolution annule les résolutions
 passés le trois Décembre mil neuf cent
 six. Adopté sur division quatre
 pour. et deux contre

Il est proposé par le conseiller
 Hercules Lorangeur et secondé par
 le conseiller Marin Bourasse que
 M. Philippe Lorangeur et Honoré
 Grand soit engagé pour conduire
 l'ouvrage et tenir les comptes
 de ceux qui travailleront à la repa-
 ration du chemin le premier à
 deux piastres par jour et le second
 à une piastre et trois quart.

Adopté
 Il est proposé par le conseiller
 Hercules Vaillancourt, et secondé
 par le conseiller Léon Beaumier
 qu'à l'avenir, la construction,
 l'amélioration et l'entretien
 des ponts et chemins de cette
 paroisse soient ^{fait} sous le con-
 trôle de la Municipalité tel
 que le veut l'article 535.
 Cette proposition a été adoptée
 sur division ~~par~~ en faveur de la
 motion et deux contre
 J. Rocher
 Secrétaire

Commune de Lueluc
Municipalité du Cap-Neuf-Éléonore

17 Juin

A une séance spéciale du conseil municipal de cette paroisse convoquée par avis public, par René Rochefort Secrétaire Trésorier et tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le dix septième jour de Juin mil neuf cent sept à sept heures de l'après-midi à laquelle sont présents M. M. les conseillers Louis Heroules Lorange Étienne Bourassa Heroules Vaillancourt et Hippolyte Carsteau formant le quorum sous la présidence du Maire Georges Duchéneau.

Il est ordonné et statué par règlement ce qui suit

Il est proposé par le conseiller Heroules Vaillancourt et secondé par le conseiller Étienne Bourassa que l'inspecteur de l'arrondissement du Cap-Neuf-Éléonore soit autorisé à acheter le terrain nécessaire pour la route conduisant au Grand-Pré

Georges Duchéneau
Maire
René Rochefort

M. Charles Lallier

Province de Québec
 2 Juillet Municipalité du cap de la Madeleine

A une séance régulière du conseil municipal de la paroisse du Cap de la Madeleine tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances mardi le deuxième jour de juillet mil neuf cent sept à sept heures de l'après midi à laquelle sont présents M^{rs} les conseillers Étienne Bernasse & Louis Dumas Hippolyte Carstean Sédon Beaumier et Hercules Vaillancourt formant le quorum sous la présidence du Maire Georges Rocheleau.

Il est ordonné et statué par règlement comme suit.

Il est proposé par le conseiller Sédon Beaumier et secondé par le conseiller Hercules Vaillancourt que le secrétaire soit autorisé à préparer un rôle de perception pour taxes municipales au montant de dix centimes dans le cent piastres basé sur le rôle d'évaluation en force dans cette municipalité.

Adopté unanimement
 Georges Rocheleau Maire
 Juvénal Rochefort
 Secrétaire Trésorier

J. H. Provost de Luebe
Municipalité du Cap Magdelaine

13 juillet

Il y a une séance spéciale du conseil de cette paroisse tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à sept heures du soir samedi le treizième jour de juillet mil neuf cent sept après avis public donné à la porte de l'église le dimanche précédant à laquelle séance sont présent M. M. les conseillers Heereules Vaillancourt Olivier Dumas H. Lavin Pourasse H. Hippolyte Couttan et Tédion Beaumier formant le quorum sous la présidence du Maire Georges Richelieu il est statué et ordonné par règlement ce qui suit.

Il est proposé par le conseiller Heereules Vaillancourt et secondé par le conseiller Tédion Beaumier qu'à l'avenir, tous les chemins communaux, locaux ou de comté à la charge des contribuables de la dite municipalité du Cap de la Magdelaine et situés dans ses limites, seront faits améliorer ou entretenus aux frais de cette corporation, au moyen de deniers prélevés par voie de taxation directe, pour cet objet sur tous les biens imposables de la municipalité le tout conformément aux prescriptions de l'article 535 du code municipal.

aux contribuables

et de la loi 7 Edouard sept Chapitre
3 section 2

2 conformément aux prescriptions de
la loi 7 Edouard 7 Ch. 3 sec 2, le
présent règlement vaudra en force
quinze jours après sa promulgation.
Le présent règlement est adopté comme
suit. Trois pour la motion et
deux contre.

pour la motion Hercules Vaillancourt
Gideon Beaumier
Herpélite Courteau
contre - - - - - Florian Piquassa
Olivier Dumais.

Il est proposé par le conseiller Hercules
Vaillancourt et secondé par le conseiller
Herpélite Courteau que M. M.

Philippe Lorange et Honoré Arcand
soit autorisé à continuer les travaux
du chemin public depuis chez Monsieur
Edouard Lorange en montant aussitôt
que le règlement deviendra en vigueur.

Adopté
Gus Robitseau

Josée Rochefort Maire
Secrétaire

20 juillet 1907

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine.

A une séance spéciale, convoquée par le sous-signé et tenue à la salle publique le vingt-troisième jour de juillet mil neuf cent sept, à laquelle étaient présents Monsieur le Maire George Rocheleau et Messieurs les conseillers Gédéon Beaumier, Louis Hercule Lorange et Hyppolite Courteau, il fut résolu ce qui suit:

1^o Il est proposé par le conseiller L. Hercule Lorange, secondé par les conseillers Gédéon Beaumier et Hyppolite Courteau; que ce conseil a appris avec peine la mort de Dame Sarah Bourbeau, épouse de Monsieur Léon Rochefort notre dévoué secrétaire-trésorier;

2^o que ce conseil désire rendre part à la douleur qui afflige la famille Rochefort et que copie de ces présentes résolutions soit envoyée à la famille et aux funéraires G. Rocheleau ~~Secrétaire~~ ~~Maire~~ Maire

Louis Belle. Sec. pro tempore
certifié vraie copie des résolutions du conseil.
Louis Belle. Sec. pro tempore.

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madelaine

A une séance reguliere du conseil
municipal de cette paroisse tenue a
la salle publique lieu ordinaire des
séances Lundi le onzième jour de
juillet ont eue lieu sept a sept heures
du soir a laquelle sont present M. M.
les conseillers Louis Hebertes Lorange
Olivier Dumas et Georges Rochelleau
Le conseil n'ayant pas quorum il
est propose par le conseiller Louis Hebertes
Lorange et seconde par le conseiller
Olivier Dumas que la presente
séance soit ajournee a samedi le
dixieme jour de juillet a ^{sept} heures
du soir apres quoi l'assemblee se
retire.

Georges Rochelleau Maire
Jusé Rochefort
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Napelaine

A une séance générale du conseil municipal de cette paroisse tenue par ajournement à la salle publique lieu ordinaire des séances samedi le dixième jour d'Avril mil neuf cent sept à laquelle sont présents M. le Maire Les conseillers Herculès Vaillancourt Olivier Dumas Frédéric Beaumier et Hippolyte Courteau absent
Maurice Bourassa et Louis Herculès Loranger sont, après vérification reçu avis de la convocation de cette session il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit.
Cette séance fut présidée par le Maire Georges Gauthier.
Il est proposé par le conseiller Olivier Dumas et secondé par le conseiller Herculès Vaillancourt que le secrétaire soit autorisé à envoyer les comptes de ceux qui n'ont pas voulu faire leur travail dans le chemin public tel que compte produit par l'inspecteur du district.
Il est proposé par le conseiller Frédéric Beaumier et secondé par le conseiller Hippolyte Courteau que la répartition des taxes municipales préparée par le secrétaire soit homologuée et que le secrétaire soit autorisé à faire la perception des taxes. Adopté unanimement
Le Maire

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

À une séance du conseil municipal de cette paroisse tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances lundi le septième jour d'Octobre mil neuf cent sept à sept heures du soir à laquelle sont présents MM. les conseillers Hercules Vaillancourt Flavien Bourassa Georges Rochefort et Napoléon Courteau formant quorum sous la présidence du Maire Georges Rochefort et est résolu ce qui suit Il est proposé par le conseiller Flavien Bourassa et secondé par le conseiller Hercules Vaillancourt que les noms suivants soit ajoutés à la liste électorale. Pape Antoinette Henri Rochefort Joseph Roof et Oatier Wallace Gidlin.

Adopté.

Le secrétaire produit différents comptes venant des inspecteurs de chemins de cette paroisse et sur proposition du conseiller Hercules Vaillancourt secondé par le conseiller Napoléon Courteau que les comptes produits en date du 7 sept et du vingt huit soient payés avec même les derniers de la corporation et le compte portant la date du dix sept juillet devra être payé par les propriétaires du chemin ou les travaux ont été fait et à défaut de paiement d'au jour d'hui ce sont tous Messieurs Wallrod

Laurageau inspecteur de l'arrondissement du Haut de la paroisse est autorisé à prendre des procédures contre eux au nom de la corporation de cette paroisse.

Cette dernière proposition est reléguée et le secrétaire est autorisé à payer tous les comptes produits avec les deniers de la corporation.

~~Les~~ une lettre lu au conseil venant de F. J. Gourguen avocat est renvoyée.

Le secrétaire ayant donné le montant de la dépense pour l'amélioration des chemins de cette paroisse. Il est proposé par le conseiller Hercules Vallancourt et secondé par le conseiller Hippolyte Courteau que le traic Georges Duchéau soit autorisé à emprunter au nom de la corporation du Cap de la Madeleine la somme nécessaire pour payer la réparation du chemin depuis chez Monsieur Octouard Lorange en montant.

Geo Duchéau Maire
 Jos Léonie Rechefer
 Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une séance régulière du conseil municipal de cette paroisse tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances lundi le quatrième jour de Novembre mil neuf cent sept à sept heures du soir à laquelle sont présents M. Moussein le maire Georges Rochéau et M. les conseillers Hercules Vaillancourt, Alphonse Bourassa, Hippolyte Courteau, Louis Hercules Lorange et Olivier Dumas formant quorum sous la présidence de ce dernier. Il fut résolu ce qui suit:

Il est proposé par le conseiller Hercules Vaillancourt et secondé par le conseiller Olivier Dumas que l'inspecteur Octave Lottemulle soit nommé pour faire un tracé dans la route des grandes Prairies à l'endroit où la route fut emportée par le débordement des eaux des terres des Grandes Prairies.

Il est également proposé par le conseiller Hippolyte Courteau et secondé par le conseiller Olivier Dumas que, vu qu'il y a un règlement obligeant le conseil de cette municipalité à faire tous les travaux de chemins, que les passages fournis par le gouvernement pour faire les ponts soient employés pour frais de la municipalité sus-dite.

pour la proposition H. Courteau
Olivier Dumas
Alphonse Bourassa

Contre la proposition de M. de Lorange
Hercules Vaillancourt

~~Il est proposé par le conseiller Olivier
Dumas et secondé par le conseiller~~

Il est proposé par le conseiller Olivier
Dumas et secondé par le conseiller
Leopold Courteau. que Monsieur
Thomas Arcand soit nommé pour
conduire l'ouvrage du pont chez
Olivier Toupier. et Dominique
Montplaisir pour le pont chez Narcisse
Beaumer. et Hercules Beaumer
pour le pont chez St Pierre
et Samuel Landette pour son pont
pour le et Pierre Ruchefort pour
le pont Joseph Toupier et le
pont de la truelle Léon Ruchefort
et le pont chez Monsieur Tikeault
sera dirigé par lui-même.
les hommes employés pour faire cette ouvrage
auront quinze cent de l'heure. et un
homme avec et cheval cinq cent
de l'heure et avec deux chevaux
cent de l'heure

Adopté unanimement

Georges Huleguy Secrétaire
Jules Ruchefort

Le conseil vote à l'unanimité des
remerciements à Monsieur P. Vaillant
depuis du comte pour l'acte de bien vouloir
qu'il a donné auprès de l'honorable conseil
de l'apurement pour les dépenses qui

a accordé a ~~la~~ Municipalité.

G. Rocheteau Maire
 J. P. Rochefort
 Secrétaire

Commune de Luchon
 Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une séance spéciale du conseil
 municipal de cette paroisse convoquée
 par Monsieur le Maire Georges Rocheteau
 et tenue a la salle publique lieu ordinaire
 des séances le dimanche le dix-neuf
 jour de Novembre mil neuf cent sept
 a sept heures du soir, a laquelle ont
 présents MM. les conseillers Georges
 Rocheteau Louis Hevenles Pranger
 Olivier Dumas

1908
7 Janvier

Province de Québec
Municipalité du Cap-à-Michel

À une séance régulière
du conseil municipal de cette
paroisse, tenue à la salle publique
lieu ordinaire, des séances, le
septième jour de janvier
enil eut lieu huit à sept
heures de l'après midi conformément
aux dispositions du code municipal
de la province de Québec à laquelle
sont présents Monsieur le Maire
Gorges Rochelleau et M.
les conseillers Marin Bonneau
Sédon Beaumier Noyotte Couture
Neyens Vaillancourt Louis Hercules
Lorange et Olivier Damas
formant la totalité des membres du
conseil. La séance s'ouvre par l'appli-
cation des comptes du Secrétaire
Trésorier et ayant donné satisfaction
les ont acceptés tel qu'en plique
Sur proposition du conseiller Olivier
Damas secondée par le conseiller
Louis Hercules Lorange les
expéditions faite par The Canada
Print Company sont acceptés
unaniment et le Secrétaire est
autorisé à envoyer une copie à qui
de droit
M. de Louis Nolle s'il ayant donné
sa résignation comme médecin et
archiviste des comptes du Secrétaire le
conseil accepte la résignation et lui
offre ses remerciements pour les services rendus

Il est proposé par le conseiller Louis
Hercules Lorange et secondé par le
conseiller Olivier Dumas que M.
Thomas Rocheleau soit nommé
Président pour l'élection du treize
Janvier prochain. Adopté.

Il est proposé par Monsieur le
conseiller Sédition Beaumier et
secondé par Monsieur le conseiller
Hippolyte Couture qu'à l'avenir
les séances régulières ^{du conseil} de chaque mois
aient lieu le premier Samedi de
chaque mois ^{à sept heures du soir} au lieu du Lundi.

Adopté
Geo Rocheleau Maire

Jos. René Rochefort
Secrétaire Trésorier

à la continuation de la même séance
sur Proposition du conseiller Louis
Hercules Lorange secondé par le
conseiller Alphonse Bonasse Monsieur
le Maire Georges Rocheleau ~~est~~
autorisé à faire un emprunt pour
payer les différents comptes ^{de} la
construction des ponts de la paroisse.

Adopté
Geo Rocheleau Maire
René Rochefort
Secrétaire Trésorier

1908
13 Janvier

Province de Québec
Municipalité du Cap Magdelaine

A une assemblée des électeurs
et contribuables de la paroisse du
Cap de la Magdelaine tenue a la salle
publique lieu ordinaire des séances
le quatorzième jour de Janvier
mil neuf cent dix a dix heures
de l'avant midi sous la présidence
de Monsieur Thomas Recheleau
après avis public donné a la porte
de l'Église les dimanche président
a laquelle sont présents Messrs:

Louis Rereules Lorange Florian Bourasse
M. Louis Belle-île Orla Boulard
Damase Dupluis Georges Recheleau
Theophile Lorange Honoré Breand
Joseph Lanouette Samuel Lanouette
Thomas Recheleau Isai Grandmont
Carnil Grandmont Arthur Piquette
Thomas Recheleau et plusieurs autres

Il est proposé par Monsieur Florian
Bourasse et Georges Recheleau
et secondé par Monsieur Isai
Grandmont que Monsieur Charles
Lalonde soit élu conseiller en
remplacement de Monsieur Orla
Boulard surant de charge

Il est proposé par le M. Louis
Belle-île et secondé par Monsieur
Damase Dupluis que Monsieur
Louis Rereules Lorange soit élu
pour un second terme Monsieur de
Lorange étant présent accepte la nomination

La proposition faite Monsieur Georges Rochelleau
~~est retirée~~ proposant Monsieur Charles Cottin
 comme conseiller en remplacement
 de Olivier Dumas est retirée.

Il est proposé par Adolphe Montplaisir
 et secondé par Thomas Rochelleau
 fils de Charles que Monsieur Olivier
 Dumas soit réélu pour un second
 terme Monsieur Olivier Dumas étant
 présent accepte la nomination.

L'heure étant expirée Monsieur
 le Président déclare élu Monsieur
 Louis Hercules Prangey en
 remplacement de lui-même pour un
 second terme et Monsieur Olivier
 Dumas élu pour un second terme
 en remplacement de lui-même

Thomas Rochelleau Président

Province de Québec
Municipalité du Cap-Magdelaine

A une session spéciale du ^{conseil} municipal
de la paroisse du Cap de la Magdelaine
convocée par Louis Hercules Lorange
Gergeo Rochelleau et Flavien Bourassa
conseillers. et tenue a la salle publique
leur ordinaire des seances le sixieme jour
de fevrier mil neuf cent ~~sept~~ huit
a sept heures de l'après midi conformément
aux dispositions du code municipal
de la province de Québec a laquelle
sont présents, M. D. les conseillers Louis
Hercules Lorange Flavien Bourassa et
Gedeon Beaumier. Les autres conseillers
Gergeo Rochelleau Hercules Villeneuve
Hippolyte Carrière et Olivier Dumas
ayant après vérification reçu avis de la
convocation de cette session;

Il est ordonné ce qui suit. Le conseil n'étant
pas quorum il est proposé par le conseiller
Gedeon Beaumier et secondé par le conseiller
Flavien Bourassa que la présente séance
soit ajournée a la date du 11^{me} jour de
fevrier courant a sept heures de l'après
midi.

Jos P. Rochefort
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse du Cap de la Magdeleine tenue par apurement le onzième jour de Février mil neuf cent huit, à la salle publique lieu ordinaire des séances à sept heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle sont présents M^{rs}. les conseillers Atanar Bourassa, Sédor Beaumier, Georges Rochéau, Napolite Courteau, *le. Vaillancourt* Olivier Dumas, Louis Hercules Granger formant la totalité des membres du conseil sous la présidence de M^{re} Georges Rochéau. Les nouveaux conseillers ayant prêté le serment exigé par le code municipal prennent leurs sièges et ouvrent la séance par le choix de leur président.

Il est proposé par le conseiller Olivier Dumas secondé par le conseiller Napolite Courteau que Monsieur Georges Rochéau soit élu maire de cette paroisse.

Il est proposé par le conseiller Sédor Beaumier et secondé par le conseiller Atanar Bourassa que Monsieur Louis Hercules Granger soit élu maire de cette paroisse. Cette dernière proposition est approuvée par le conseiller Hercules Vaillancourt et contre la majorité à Monsieur Louis Hercules Granger.

Vote pour Monsieur Georges Rocheleau 2
 Vote pour Monsieur Louis Hercules Lorange 3

Majorité pour Monsieur Lorange 1 voix
 Monsieur Louis Hercules Lorange prêt
 serment et prend le siège Présidentiel et le conseil
 regroupe en délibération.

Le secrétaire donne lecture de différentes
 lettres adressé au conseil l'une par
 Gedeon Villemure et une deuxième par
 Arthur Rocheleau une troisième par
 H. R. Dumas... et le conseil résolu ce qui
 suit il est proposé par le conseiller
 Alouin Bourasse et secondé par le conseiller
 Georges Rocheleau que Monsieur le Maire
 L. H. Lorange soit autorisé à aller voir
 Monsieur André Young afin de s'entendre
 avec le plaignant Monsieur Gedeon
 Villemure. Adopté.

L'adhésion de la traverse est adjugé Monsieur
 Gedeon Tremplin pour la somme de neuf
 piastres et cinquantes centimes.

Louis Herc
 Il est proposé par le conseiller
 Georges Rocheleau et secondé par le
 conseiller Hercules Vaillancourt
 que le secrétaire soit autorisé à payer
 à onème les deniers de la corporation s'il y
 pour un certain nombre de litres
 en ciment qu'il y a sur les quais de
 la Compagnie Rochelaine à Trois Rivières
 Adopté.
 Le conseil accorde à M. Raymond Armand
 la somme de deux piastres pour droits

travaux fait pour la corporation de
cette paroisse.

Louis Bergele Laronger maire

Jos. Siméon Roche
Secrétaire Trésorier

1988
Samedi 7 Mars

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une ^{régulière} séance du conseil de cette
paroisse tenue à la salle publique
lieu ordinaire, des séances Samedi
le septième jour de Mars mil neuf
cent-huit, à sept heures de l'après
midi conformément à une résolution
passée par le conseil de cette paroisse
susdite en date du sept Janvier
mil neuf huit, à laquelle sont
présents M. le Maire Louis Bergele
Laronger M. M. Les conseillers Théo
Bourassa, Georges Ruhelean Olivier
Dumas, Hippolyte Courteau, Herculé
Vallancourt et Frédéric Beaumier
formant la totalité des membres du
conseil, Il est résolu ce qui suit
Il est proposé par le conseiller
Olivier Dumas et secondé par
le conseiller Hippolyte Courteau
que Monsieur Octave Beaumier
soit nommé estimateur pour l'arron-
dissement du rang St Basile.

Adopté unanimement

2^m Il est proposé par le conseiller
Hercules Vallancourt et secondé par
le conseiller Georges Duchéneau que
Monsieur Moïse Hebert soit nommé
estimateur pour l'arrondissement du
bas de la paroisse
Adopté unanimement

3^m Il est proposé par le conseiller ~~Alphonse~~
Bourassa Hercules Vallancourt et
secondé par le conseiller Alphonse
Bourassa que Monsieur Alfred Couteau
soit nommé estimateur pour l'arrondis-
sement du haut de la paroisse
Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller
Olivier Dumas et secondé par le
conseiller Hippolyte Couteau que
Monsieur Charles Lottinville soit
nommé inspecteur de voirie pour
l'arrondissement du sang et hats
Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller
Hercules Vallancourt et secondé par
le conseiller Gédéon Beaugnier
que Monsieur Alexandre Lapointe
soit nommé inspecteur de voirie
pour l'arrondissement du bas de
la paroisse
Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller
 Georges Rocheleau et secondé par le conseiller
 Olivier Dumas que Monsieur Joseph
 Montplaisir fils d'Alfred soit nommé inspecteur
 de course pour l'arrondissement du haut
 du passage

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller
~~Henri~~ ^{Georges Rocheleau} Paillanecourt et secondé par
 le conseiller Sédion Beaumer que
 Monsieur Onésime Corbin soit
 nommé inspecteur de course des rangs du
 passage et des grands prairies

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Olivier
 Dumas et secondé par le conseiller
 Georges Rocheleau que Monsieur ^{Joseph} ~~Joseph~~
 Dumas soit nommé inspecteur agéne
 pour l'arrondissement du rang d'Anali

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller ~~Henri~~
 Paillanecourt et secondé par le conseiller
 Hyppolite Courteau que Monsieur ~~Léopold~~
 Montplaisir soit nommé inspecteur
 agéne pour l'arrondissement du bas
 de la paroisse

Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Flavien
 Bourasse et secondé par le conseiller
 Sédion Beaumer que Monsieur Basime
 Lattinville soit nommé inspecteur
 agéne pour l'arrondissement du haut

de la parvise, et il est ~~proposé~~
 par le conseiller Georges Rocheleau
 Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Hercules
 Vaillancourt et secondé par le conseiller
 Georges Rocheleau que Monsieur
 Camille Grandmont soit nommé
 auditeur des comptes du secrétaire
 Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller
 Georges Rocheleau et secondé par
 le conseiller Olivier Dumas que
 le montant de \$239 soit payé à
 Monsieur Renée Thibeau pour
 travaux dans la route du passage
 Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller
 Hercules Vaillancourt et secondé
 par le conseiller Florian Bourassa
 que le règlement ordonnant que
 les chemins et pont publics
 soit ~~opérés~~ ^{et entretenus} à la charge du conseil
 soit ~~annulé~~ ^{et retiré à jamais} par la présente résolution
 Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller Georges
 Rocheleau en amendement à la motion
 de Monsieur Hercules Vaillancourt
 que le règlement soit maintenue en
 force jus qu'au mois de décembre 1918
 pour la motion Hercules
 Vaillancourt et Florian Bourassa (Contre
 Georges Rocheleau) J. Beannier Olivier Dumas

pour
 contre

Il est proposé par le conseiller
 Hercules Villaneau et secondé par
 le conseiller Jorges Rochelau
 que le secrétaire soit autorisé
 à préparer un rôle de perception
 pour taxes ^{municipales} au montant de trente trois centimes
 dans le cent pour cent basé sur le
 rôle d'évaluation en force dans la
 municipalité

Adopté unanimement

L. H. Laranger
 Maire

Jamée Rochefort
 Secrétaire Trésorier

Procès de Luque
Annuaire parti du Cap Nagdelini

A une séance régulière
du conseil de cette paroisse tenue
à la salle publique leur ordinaire
des séances samedi le quatrième
jour d'Avril mil neuf cent huit
à sept heures de l'après midi
à laquelle sont présents M. les
conseillers. Flapin Bourrassa Louis
Kereules Lorange L'Alfaneourt
Georges Rucheleau formant quorum
sous la présidence du Maire
Louis Kereules Lorange.

Il fut résolu ce qui suit
Ensuite le Maire donne lecture
d'une requête d'un grand nombre
de contribuables du haut de la paroisse
demandant la continuation du trottoir
depuis chez Monsieur Flapin Bourrassa
jusqu'au port du St Maurice et
sur proposition du Conseiller Flapin
Bourrassa second par le conseiller
Georges Rucheleau que la requête
des contribuables du haut de la
paroisse demandant la continuation
des trottoirs jusqu'au port du
St Maurice soit prise en considération
et sera jus qu'à la prochaine séance
du conseil.

Adopté

Il est proposé par le conseiller
Georges Rucheleau et second par

Le conseiller Flamin Bonassa
 que le secrétaire soit autorisé à faire
 l'achat de quin code municipal pour
 l'utilité des membres du conseil.

Adopté

Le secrétaire présente au conseil un
 compte de M. W. Sauvageau pour travaux
 dans le chemin public et le conseil
 renvoie ce compte à la prochaine
 séance.

L. H. Laronger
 Maire

J. J. Ruchet
 Secrétaire Trésorier

Mars 2 1908

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Magdeleine

A une séance régulière du
Conseil municipal de cette
paroisse tenue à la salle publique
lieu ordinaire des séances samedi
le deuxième jour de mai mil
neuf-cent-huit à sept heures
du soir à laquelle sont
présent M. le Maire Louis Hébert
Loranger et M. R. les conseillers
Hébert Vallancourt Olivier
Dumas. Georges Richebeau et
Sédor Bedumier formant quorum
il est résolu ce qui suit: savoir
après discussion sur la requête des
contribuables du haut de la paroisse
demandant des trottoirs, qui fut
pris en considération à la séance
du quatre avril dernier. Il fut
proposé par le conseiller Hébert
Vallancourt et secondé par le conseiller
que la requête des contribuables
du haut de la paroisse demandant
des trottoirs soit renvoyé et jeté
au papier.

pour la motion H. Vallancourt
~~celle motion fut faite par Olivier Dumas~~

est proposé ^{in amendement} par le conseiller
Georges Richebeau voyant que
les contribuables du haut de la
paroisse ont contribué pour la
réparation des ponts de cette paroisse
qui une somme égale à tel dépense

rejeté

Ce. an 500. leurs ~~suivent~~ rembourse pour faire
une partie du ~~trou~~ de mande par
la dite requête.

Paris la motion Horeules Vaillancourt
Olivier Dumas
Sedein Beaumier

~~Contre la motion~~ Helyett

Il est proposé par le conseiller
Sedein Beaumier que la requête
des propriétaires du haut de la paroisse
demandant des trottoirs soit remise
à plus tard afin de donner le temps
nécessaire pour ~~se rendre~~ au conseil
de cette paroisse de dimanche prochain.

Monsieur le Maire ayant donné ~~une~~
lecture d'une requête de plusieurs
contribuables de cette paroisse
demandant l'ouverture d'une
route ~~partant~~ ^{partant du village} conduisant aux paroisses
du nord du comté Champlain et
sur proposition du conseiller Horeules
Vaillancourt secondé par le conseiller
Olivier Dumas que la dite requête
demandant l'ouverture d'une
route conduisant au paroisse du
Nord soit renvoyée.

Helyett

X partant
du village du
Cap Magdeleine

Il est proposé par le conseiller Georges
Ruchelau et secondé par le conseiller
Olivier Dumas le secrétaire est autorisé
à payer à Monsieur ~~W. Wood~~ ~~Hornigren~~
la somme de \$250 pour travail dans
le chemin public.

Il est proposé par le conseiller
Herules Vaillancourt et secondé
par le conseiller Gédéon Beaumier
que le secrétaire soit autorisé à payer
la dépense faite par l'édoulement
du pont chez Monsieur Varesse
Beaumier. Adopté.

Le secrétaire ayant préparé un
rôle de perception pour taxes municipales
après autorisation du conseil, et
demandant que ce rôle soit homologué.

Il fut résolu ce qui suit.
Il est proposé par le conseiller
Olivier Dumas et secondé
par le conseiller Herules
Vaillancourt que le rôle de perception
pour taxes municipal soit renvoyé
à la prochaine séance pour être
homologué. Adopté.

Il est proposé par le conseiller
Georges Ruchelau et secondé
par le conseiller Gédéon
Beaumier que Monsieur L. Hané
L. H. Lorange soit autorisé

a faire la dépense nécessaire
pour améliorer le chemin public depuis
chez Monsieur Edouard Loranger
Jusqu'au pont du St-Maurice

Adopté unanimement

L. H. Loranger
Maire

Jas. René Pache
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du cap de la Madeleine

A une session spéciale du conseil
Municipal de cette province, convoquée
par Monsieur L. H. Loranger Maire,
et tenue à la salle publique lieu
ordinaire des séances Mercredi le
sixième jour de Mai mil neuf cent
huit conformément aux dispositions
du code municipal de la province
de Québec à laquelle ont été présents:
Monsieur le Maire L. H. Loranger
et M. A. les conseillers Hercules
Vaillancourt Olivier Dumas
Henriette Gauthier Fernand
Beaunier Florian Bonasse
et Georges Ruchelau formant la
totalité des membres du conseil.
Il est ordonné et statué par
résolution du conseil comme suit:
Après une vive discussion la

question de faire des trottoirs depuis
 chez M. Flamin Bourassa, en montant
 il fut proposé par le conseiller
 Hercules Vaillancourt que pas
 un centimètre soit dépensé pour
 faire la municipalité pour faire
 des trottoirs dans le haut de la
 paroisse cette motion est secondée
 par le conseiller Olivier Dumas
 et approuvée par le conseiller
 Hippolyte Courteau
 Il est proposé ^{en amendement} par le conseiller
 Georges Rochelleau et secondé
 par le conseiller Flamin Bourassa
 qu'une somme égale à la dépense
 faite pour la réparation des ports
 soit votée par le conseil de cette
 paroisse pour faire des trottoirs
 dans une partie de la municipalité
 déterminée par la dite requête
 Monsieur ~~le~~ le conseiller Tédion
 Beaumier vote pour l'amendement.

Pour la motion H. Vaillancourt
 Olivier Dumas
 Hippolyte Courteau

Pour l'amendement Georges Rochelleau
 Flamin Bourassa
 Tédion Beaumier

Monsieur le Maire Louis Hercules Laranges
 donnant son vote en faveur de
 l'amendement fait par Monsieur
 Georges Rochelleau donnant une
 majorité d'une voix à l'amendement
 L. H. Laranges maire René Rochelleau
 Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du Cap de la Madeleine

A une séance régulière du conseil
Municipal de cette paroisse tenue à la
salle publique lieu ordinaire des séances
le lundi samedi le dixième jour de juin
mil neuf cent huit à sept heures du
soir à laquelle sont présents M. le
Maire L. H. Lorange et M. M. les
conseillers Hercules Vallancourt
Alain Bourassa Hippolyte Couteau
Olivier Dumas Georges Recheleau
et Lédéric Beaumier. ~~Formant quorum~~ il
est statué par résolution du conseil
comme suit savoir :

Le conseil reconviendra la résolution
passée le six mai dernier ~~concernant~~
les trottoirs portant une somme égale
à la dépense faite pour la réparation
des ponts pour faire des trottoirs. il x
Il est proposé par le conseiller Alain
Bourassa qu'une somme de cinq
cent piastres soit votée par le
conseil de cette paroisse pour la
continuation des trottoirs dans le
haut de paroisse.

Il est proposé par le conseiller
Georges Recheleau voyant que
les contribuable

Il est proposé par le conseiller
Hercules Vallancourt secondé
par le conseiller Olivier Dumas
que les séances régulières du conseil
aient lieu le premier lundi de
chaque mois à dix heures de l'avant
midi Monsieur Alain Bourassa vote

x
fut résolu ce
qui suit

en faveur de la motion.

Il est proposé en amendement par Monsieur ^{l'assemblée} Georges Richeleau que les séances régulières aient lieu le samedi soir tel que réglé par une résolution du conseil de cette paroisse. Cette motion ^{à l'amendement} est seconde par le conseiller Gédéon Beaumier.

Pour la motion H. Vaillancourt
 Oloir Dumas
 Florian Bourassa
 Léopold Courteau
 Pour l'amendement Georges Richeleau
 et Gédéon Beaumier

Incapite 2 pour la motion

Il est proposé par le conseiller Alexandre Vaillancourt et seconde par le conseiller Gédéon Beaumier que le secrétaire soit autorisé à payer les différents comptes produits au conseil au montant de \$37.44

Adopté
 Le secrétaire donne lecture d'une nouvelle requête signée par un grand nombre de contribuables du faubourg de la paroisse demandant la continuation du trottoir depuis chez Monsieur Florian Bourassa en allant vers les ponts du St Maurice et sur proposition du conseiller Georges Richeleau seconde par le conseiller Florian Bourassa.

voyant que les contribuables du haut
 de la paroisse ont contribué pour la
 réparation des ponts de cette paroisse
 qu'une somme de cinq cent paras
 égalant la dépense faite pour les ponts
 soit voté par le conseil de cette paroisse
 en remboursement pour faire une partie
 du trottoir demandé par la dite requête
 Monsieur Sédon Beaumier vote pour la
 motion

Il est proposé ^{en amendement} par le conseiller Hercules
 Vaillancourt et secondé par le conseiller
 Olivier Dumas que pas en entier
 soit dépense pour faire des trottoirs
 depuis chez Monsieur Alain Proulx
 en montant
 Monsieur Hypolite Courteau
 vote pour l'amendement

Pour la motion Georges Richelieu
 Alain Proulx
 Sédon Beaumier

Pour l'amendement Hercules Vaillancourt
 Olivier Dumas
 Hypolite Courteau

Maire Monsieur Louis Hercules Pranger
 vote en faveur de la motion demandant
 une voie de majorité pour la
 motion de Monsieur Georges Richelieu

Il est propose' par le conseiller Georges Rocheleau et seconde par le conseiller Olivier Dumas que Monsieur Louis Herules Lorange soit nomme' comme surveillant des travaux de construction du trottoir depuis chez Monsieur Flavien Bourassa en montant et de soir a faire elargir le chemin dans les endroits la ou il est trop etroit.

Adopte'

~~Il est propose' par le conseiller Herules Vallancourt~~

L. H. Lorange
Maire
Jas. René Rochefort
Secrétaire Mairie

Province de Quebec
Municipalité du Cap Magdeleine

A une séance régulière du conseil municipal de cette paroisse tenue a la salle publique lieu ordinaire des séances Lundi le sixième jour de juillet mil neuf cent huit a dix heures de l'avant midi a laquelle seigneur sont present M. le Maire Louis Herules Lorange et M. les conseillers Flavien Bourassa Georges Rocheleau Herules Vallancourt Olivier Dumas et Hippolyte Courteau formant quorum. Il est résolu ce qui suit. Monsieur le Maire donne lecture d'une requête demandant

l'ouverture d'une route conduisant de la paroisse du Cap de la Magdelaine a la paroisse St Maurice et des autres paroisses du nord du comté Champlain. et ^{est proposée par} ~~est~~ ^{proposée par} le conseiller Georges Ruchelau secondé par le conseiller Hercules Vaillancourt que la dite requête soit prise en considération jusqu'à la séance régulière du mois d'Avril qui aura lieu le troisième jour du dit mois. Adopté unaniment

Après une longue discussion sur la question de faire des trottoirs dans le haut de la paroisse, il est proposé par le conseiller Hercules Vaillancourt et secondé par le conseiller Olivier Curran que la question des trottoirs soient renvoyés a plus tard afin que M. D. les membres du conseil prennent les informations nécessaires en pareil cas. Adopté sur discussion

Il est proposé par le conseiller Hercules Vaillancourt et secondé par le conseiller Georges Ruchelau que l'entretien d'une de la route conduisant a St Malo soit payé par la municipalité de cette paroisse

Il est proposé par le conseiller Haypolite Bourteau et secondé par le conseiller Georges Ruchelau que Charles ^{Levesque} inspecteur soit autorisé a reparer ^{les} ~~le~~ Chemin public sous son contrôle. Adopté

Il est proposé par le conseiller Serge
 Picheleau et secondé par le conseiller
 Olivier Dumas que Monsieur le Maire
 Louis Hercules Laranger soit autorisé
 à emprunter la somme de deux cent
 cinquante mille francs afin de payer les comptes dus
 par le conseil de cette paroisse
 Adopté unanimement

Il est proposé par le conseiller M.
 Montplaisir Courteau et secondé par le
 conseiller Serge Picheleau que le secrétaire
 soit autorisé à faire venir un tuyau
 en ciment pour la reconstruction du pont
 chez M. Pierre Beaumier lequel tuyau
 devra avoir une grosseur d'un mètre
 trente pouces. Le secrétaire en autorise à faire
 sortir des soumissions pour l'achat
 la reconstruction du dit pont
 Adopté unanimement

L. H. Laranger
 Maire
 Jas. Pineau
 Secrétaire Trésorier

Conseil de Quilès
Municipalité du Cap de la Madeleine

A une séance régulière du conseil municipal de cette paroisse tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le mardi le troisième jour d'Aout mil neuf cent huit à dix heures du matin à laquelle sont présent M. M. les conseillers Hercules Vaillancourt Hypolite Courteau Sédor Beaumier Olivier Dumas Georges Rocheleau et Marin Bourassa sous la présidence du Maire Louis Hercules Loranger il fut résolu ce qui suit

Il est proposé par le conseiller Hercules Vaillancourt et secondé par le conseiller Olivier Dumas que les deux résolutions l'une en date du deux mai et l'autre en date du six juin dernier votant une somme de cinq cent parties pour faire des trottoirs depuis chez Monrain Marin Bourassa en montant soit annulés par la présente résolution.

Adopté unanimement

Après une longue discussion sur la question d'ouvrir une route conduisant au paroisse du nord du comté de Kamplain il fut résolu ce qui suit:

Il est proposé par le conseiller Georges Rocheleau

1^{re} Que la dite route, telle que tracée par la requête n'est d'aucune utilité pour le bien général de la paroisse

- 2^{me} Parce que il est plus que probable que nous aurons pas de gare là où la dite route traverse le chemin de fer du Pacifique. ou que cette compagnie a déjà une station à la jonction des piles, et qu'elle est obligée d'y tenir un homme.
- 3^{me} Parce que le tracé de la dite route telle que demandée par la requête est tout à fait irrégulier, ou qu'après être passé le rang des grands prairies qui se trouve le dernier rang dans la paroisse du Cap de la Magdalen et qu'il demande à verbaliser le rang de St Martin qui se trouve dans la paroisse de St Maurice pour aller aboutir au rang de St Alexis.
- Parce que nous ne pourrions pas avoir nos malles par la voie du Pacifique à cette route. Parce que nous avons eu déjà le transport de nos malles à la jonction des piles et la compagnie a été obligée de nous la refuser parce que le ~~temps~~^{budget} était trop court pour pouvoir changer la malle entre Trois Rivières et le cap.
5. Parce que les frais de l'ouverture et de l'entretien de cette route à l'avenir serait un lourd fardeau pour le sang du fleuve et le rang de St Martin ou que le rang de St Martin et le rang des grands prairies que cette route doit traverser, ce sont des terres d'une valeur ou, à peu près et que tout le fardeau tomberait

Sur le sang du fleuve et le sang de St
Mallo.

Parce que nous avons déjà une quantité
de chemin à entretenir sur ces dits terrains
et que toute la dépense tombe encore
sur le sang du fleuve et le sang de St Mallo
cette proposition fut secondé par le
conseiller Hippolyte Courtan, Hercule
Vaillancourt et Olivier Dumas et
Alain Bourassa. Monsieur le conseiller
Tédon Beaumier vota contre la résolution.

Il est proposé par le conseiller Hercules
Vaillancourt et secondé par le conseiller
Tédon Beaumier que le secrétaire
soit autorisé à payer le montant de
\$8.50 à Monsieur Isaac Grandmont pour
avoir réparé le pont chez Monsieur Lavolette
et le consul vapourne a ^{le don} ~~le don~~
du présent mois à sept heures du soir.

L. H. Laranger
Maire

Jos. Imie' Rochefort
Secrétaire Trésorier

Cap de la Madeleine
12 Août 1908

Province de Québec

Municipalité de Cap de la Madeleine

A une séance spéciale, tenue par
afournement à la séance régulière du
3^{ème} jour d'Août mil neuf cent huit,
à la salle ordinaire des séances tenue
le douzième jour d'Août mil neuf
cent huit. Les conseillers présents furent
Messieurs George Rochelleau, Olivier
Dumas, Hercule Vaillancourt, Hyp-
polite Courteau

formant le quorum du conseil sous
la présidence du maire Louis Hercules
Tranger.

Il fut résolu ce qui suit:

Après rectification du devis pour la
reconstruction du pont chez M. Harisse
Beaunier. Les soumissions sont
recues de Messieurs Thomas Arcand,
Louis Tranger et Honoré Arcand
celle de M. Thomas Arcand pour \$ 74.00
" " " Louis A. Tranger pour \$ 70.00
" " " Honoré Arcand pour \$ 149.00

Il est proposé par le conseiller George
Rochelleau secondé par le conseiller Olivier
Dumas que la soumission de Monsieur
Louis A. Tranger soit acceptée pour \$ 75.00
soit une augmentation de cinq piastres
accordées pour que contractuellement
les risques des tuyaux jusqu'à ce que
l'ouvrage soit accepté par l'inspecteur.
Il est entendu que le pont devra
être livré dans trois semaines.
Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller George Rochelleau
 secondé par le conseiller Hercule Fallancourt
 que le secrétaire Trésorier soit autorisé à
 donner des avis publics aux contribuables
 de la paroisse, que ce conseil revisera le
 rôle le 24^{ème} ~~and~~ ^{and} Aout 1908 et que cette
 séance du conseil soit ajournée au 24^{ème} Aout
 à 7 heures de l'après midi. Cette révision
 sera faite pour réparer l'oubli fait en
 ne révisant pas le rôle dans les 30 jours
 après son dépôt chez le secrétaire.

La séance est ajournée au 24 Aout 1908
 à 7 heures de l'après midi.

L. H. Laranger
 Maire

Louis Belle-tête M. D.
 secrétaire pro tempore.

310,000

31000000 ¹⁰⁰⁰⁰
3000 31

1000

1000

3100000
31

310000
930000

961

3100000
32 ^{1/4}

620000
930600

9920000

50000
 24)
 25000
 14000
 17500

80
 25
 400
 160
 2500002

310.00
 23
 153000
 62000
 79500

Trin's
 Rochefort
 Secrétaire

Trin's Rochefort
 Secrétaire Trésorier

1.000
 2.50
 1.10
 2.20
 6.60

4500000 (80000)
 400000 564
 500000
 48
 2

2400
 60
 149000
 2